FUNDP
The University of Namur

Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion

8, Rempart de la Vierge
5000 Namur
Belgium

www.fundp.ac.be/eco

Working Papers

Research Series
No. 281 — 2006/3

C. JANSSENS, J. DUBOIS, V. SCHMITZ
et R. DESCHAMPS

Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016

Juin 2006

Centre de Recherches
sur l'Economie Wallonne

(CREW)

Les Cahiers de la Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion de Namur présentent des travaux du corps académique et scientifique de la Faculté et sont regroupés en trois séries :

Série : Cahiers de Recherche
RESEARCH SERIES

Série : Synthèses
SURVEY SERIES

Série : Points de Vue
OPINION SERIES

Ces cahiers reflètent les opinions et réflexions de leur auteur. Elles ne sont pas nécessairement partagées par ses collègues et n'engagent pas les Facultés.

Adresse de contact

Nicole Desneux (Tél. : 32-81-72.48.55 / Fax : 32-81-72.48.40)
Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion
Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix
Rempart de la Vierge, 8
B - 5000 NAMUR
Belgique
nicole.desneux@fundp.ac.be
http://www.fundp.ac.be/eco

Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016

Table des matières

Introduction ____ *1*

I. Simulateur macrobudgétaire : structure et principes méthodologiques ____ *2*

I.1. La structure du simulateur macrobudgétaire ____ **2**

I.2. Les principes méthodologiques ____ **3**

I.2.1. La fidélité aux décisions ____ 3

I.2.2. La souplesse d'utilisation ____ 4

II. Situation d'amorçage : le budget 2006 initial de la Cocof ____ *5*

II.1. Les recettes de la Cocof en 2006 ____ **5**

II.1.1. Les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale ____ 6

II.1.2. Les transferts en provenance de la Communauté française ____ 7

II.1.3. Les transferts en provenance de l'Etat fédéral ____ 9

II.1.4. Les autres recettes ____ 9

II.2. Les dépenses de la Cocof en 2006 ____ **11**

II.2.1. Les dépenses primaires totales pour 2006 ____ 12

II.2.2. Les dépenses de dette pour 2006 (hors soudure) ____ 15

II. 3. Les soldes et l'endettement de la Cocof en 2006 initial ____ **17**

II.3.1. Les soldes budgétaires en 2006 ____ 17

II.3.2. L'endettement de la Cocof en 2006 ____ 20

III. Evolution des dépenses et des recettes de la Cocof de 2001 à 2006 ____ *23*

IV. Hypothèses de projection des recettes et des dépenses de la Cocof de 2007 à 2016 ____ *27*

IV.1. Les hypothèses macroéconomiques de 2007 à 2016 ____ **27**

IV.2. Les recettes de la Cocof de 2007 à 2016 ____ **28**

IV.2.1. Les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale ____ 28

IV.2.2. Les transferts en provenance de la Communauté française ____ 29

IV.2.3. Le transfert en provenance de l'Etat fédéral ____ 30

IV.2.4. Les autres recettes ____ 30

IV.3. Les dépenses de la Cocof de 2007 à 2016 ____ **32**

IV.3.1. Les dépenses primaires ordinaires ____ 32

IV.3.2. Les dépenses primaires particulières 32
IV.3.3. Les charges de dette directe et indirecte de la Cocof de 2007 à 2016 33

IV.4. Les hypothèses pour les corrections Sec 95, le solde de financement et l'objectif budgétaire de la Cocof 36

V. Projection à l'horizon 2016 38

Conclusion 40

Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016

Céline JANSSENS, Julie DUBOIS, Valérie SCHMITZ et Robert DESCHAMPS
Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne – FUNDP – Namur
Juin 2006

Introduction

Comme les années précédentes, le Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne (CREW) publie ses estimations des perspectives budgétaires de la Commission communautaire française (abrégée Cocof). Ces estimations sont réalisées à l'aide de simulateurs mis au point par le Centre.

Ces simulateurs constituent des outils d'aide à la décision de politique budgétaire. Ils sont axés sur la description détaillée de la situation financière initiale de la Cocof, ainsi que sur l'évolution, à l'horizon 2016, de leur position en terme de recettes, de dépenses, de soldes et d'endettement.

La première section est consacrée à la présentation de la structure du modèle ainsi qu'aux trois principes méthodologiques qui ont guidé l'élaboration des simulateurs.

La deuxième section est destinée à la description de la situation d'amorçage de nos simulations des perspectives budgétaires à l'horizon 2016. Ainsi, nous étudions, pour l'an 2006, la position de l'Entité en termes de recettes, de dépenses. De la confrontation des moyens et des charges, nous déduisons les soldes (primaire, net et brut à financer) ainsi que le besoin de trésorerie de l'Entité. Dans cette section, une attention particulière est également portée à l'application de la méthodologie SEC95.

Dans la troisième section, à titre de comparaison, nous présentons l'évolution des dépenses primaires inscrites aux budgets initiaux de la Commission communautaire française, de 2001 à 2006, par division organique.

A la section 4, nous présentons nos hypothèses de projection pour la période 2007-2016. Nous commençons par les paramètres macroéconomiques et poursuivons par l'évolution des recettes et des dépenses.

Sur base de ces hypothèses de projection, la dernière section présente les résultats d'une simulation des perspectives budgétaires de la Cocof à l'horizon 2016.

I. Simulateur macrobudgétaire : structure et principes méthodologiques

I.1. La structure du simulateur macrobudgétaire

Le modèle macrobudgétaire est un outil d'aide à la décision de politique budgétaire axé sur la description fidèle et détaillée de la situation financière initiale des différentes entités et de l'évolution de leur position en terme de recettes, de dépenses, de soldes et d'endettement d'ici 2016.

Il est construit autour de quatre simulateurs respectivement consacrés à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et à la Commission communautaire française (la COCOF). Il comporte également cinq modules spécialisés. C'est ce qu'illustre le schéma ci-dessous.

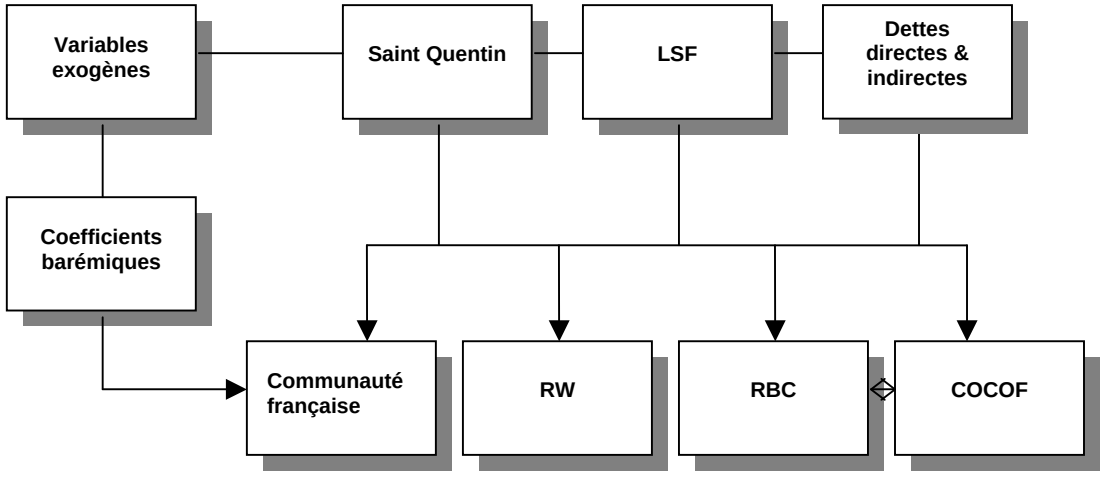

Les paramètres macroéconomiques et démographiques sont regroupés au sein du module ***Variables Exogènes*** à partir duquel ils sont injectés dans les quatre autres modules spécialisés, à savoir :

- le module ***Saint Quentin*** qui estime les transferts versés par la Communauté française à la Région wallonne et à la COCOF dans le cadre des accords de la Saint Quentin ;
- le module ***LSF*** qui estime l'évolution des différents transferts versés par l'Etat fédéral aux Communautés et aux Régions. Parmi ces transferts figurent, entre autres, les parties attribuées du produit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) ;
- le module ***Dettes directes et indirectes*** qui calcule l'évolution des encours directs et indirects ainsi que les charges d'intérêt qui leur sont afférentes ;
- le module ***Coefficients barémiques*** qui mesure la croissance réelle annuelle des dépenses de personnel enseignant en Communauté française.

Les résultats issus des modules spécialisés alimentent les quatre simulateurs. Ces simulateurs confrontent recettes et dépenses afin de déduire l'évolution des soldes budgétaires.

I.2. Les principes méthodologiques

Trois principes méthodologiques guident le développement et la mise à jour du modèle macrobudgétaire.

I.2.1. La fidélité aux décisions

La réalisation des projections budgétaires d'une Entité fédérée procède en deux étapes.

D'abord, nous définissons, le plus fidèlement possible, la position initiale de l'Entité en terme de recettes, de dépenses, de soldes et d'endettement. Cette définition s'inscrit dans le strict respect des décisions officielles de politique budgétaire, en nous basant sur les documents publiés par les Parlements, Gouvernements et/ou organismes compétents. En l'occurrence, nous nous référons au budget 2006 initial de la Commission communautaire française. Dans la mesure de l'information disponible, nous intégrons aussi toute mesure postérieure à la publication de ces documents susceptible d'influencer la situation budgétaire de l'Entité.

Ensuite, nous projetons ces différents éléments sur la période qui couvre les années 2007 à 2016. Une distinction est établie entre les postes, selon qu'ils évoluent ou non en fonction d'un mécanisme particulier. Citons pour la Cocof, par exemple, la dotation spéciale de la Communauté française dont le montant est déterminé par les mécanismes des accords de la Saint-Quentin. Ces mécanismes de la Saint-Quentin font l'objet d'une modélisation détaillée dans le simulateur.

Quant à l'évolution des autres postes de recettes ou de dépenses, soit nous nous référons à de l'information disponible (telle que les plans d'amortissements et d'intérêts relatifs à une dette), soit nous posons des hypothèses simples (telles qu'une indexation des montants) ou complexes (explicitées dans le texte).

I.2.2. La souplesse d'utilisation

L'intérêt du modèle ne se limite pas à la description des perspectives budgétaires des Entités, établies dans le cadre des politiques actuelles et à environnement institutionnel inchangé. Les montants ou les hypothèses retenues sont modifiables selon les besoins. Il en va de même des paramètres intervenant au sein de mécanismes particuliers, comme le calcul des recettes institutionnelles de l'entité concernée. La possibilité est également donnée d'étudier les conséquences d'un transfert de recettes, de dépenses ou encore de dette entre différents niveaux de pouvoir.

Le modèle permet ainsi d'apprécier l'impact de toute modification introduite au sein des simulateurs. Les projections à politique actuelle et environnement institutionnel inchangé servent alors de point de comparaison aux simulations dites alternatives.

I.2.3. La cohérence d'ensemble

Plusieurs aspects du modèle garantissent la cohérence entre les quatre simulateurs.

D'abord, les quatre simulateurs se réfèrent au même cadre macroéconomique et démographique de référence. Ce cadre de référence regroupe les différentes variables exogènes nécessaires à l'établissement des projections. L'utilisateur peut toutefois y apporter des modifications.

Ensuite, nous veillons à harmoniser le vocable utilisé au sein du modèle. Les recettes des quatre entités sont classées selon leur origine, institutionnelle ou autre. Pour les dépenses, nous distinguons les dépenses primaires ordinaires, les dépenses primaires particulières, les charges d'intérêt ainsi que les charges d'amortissement.

Enfin, les simulateurs reflètent les interactions qui existent entre les entités fédérées francophones. Les accords intra-francophones de la Saint Quentin (1993), déjà cité, sont un exemple caractéristique de ce type d'interaction. Ils ont organisé le transfert de diverses compétences communautaires en faveur de la Région wallonne et de la COCOF. En contrepartie, la Communauté française leur verse une dotation dont l'importance est fonction – entre autres – de la politique salariale menée par la RBC dans la fonction publique bruxelloise. A travers ce mécanisme, les décisions de la RBC en la matière affectent la situation financière des autres entités fédérées francophones.

II. Situation d'amorçage : le budget 2006 initial de la Cocof

Comme pour les autres Entités, l'exactitude dans la mise au point de la situation d'amorçage est cruciale afin d'éviter que les simulations n'amplifient d'éventuelles erreurs. Notre point de départ correspond aux chiffres du budget 2006 initial de la Commission communautaire française.

Le budget de la Cocof se décompose en deux parties : l'une parue sous forme de **Règlements** et l'autre sous forme de **Décrets.**

Les Règlements contiennent « les dépenses et les recettes relatives aux compétences de la Cocof en tant que pouvoir subordonné et sont, dès lors, soumis à la tutelle de la Communauté française ». Les Règlements reprennent également les articles budgétaires associés aux missions culturelles héritées de l'ex-province de Brabant.

Quant aux Décrets, ils traitent des matières transférées par la Communauté française en juillet 1993 aux accords de la Saint Quentin et des missions non culturelles héritées de l'ex-province de Brabant. Pour rappel, le transfert de compétences de la Communauté française vers la Cocof -ainsi que vers la Région wallonne- portait sur certaines matières personnalisables (telles que la santé et l'aide aux personnes), le tourisme, la formation professionnelle et l'enseignement (comme les transports scolaires et la reprise de bâtiments scolaires).

II.1. Les recettes de la Cocof en 2006

Le financement de la Cocof est établi par la Loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et par les Lois spéciales de Financement du 16 janvier 1989 et du 16 juillet 1993. Ces deux lois ont été complétées par la Loi spéciale du 13 juillet 2001 instaurant les accords du Lambermont et du Lombard.

Au budget 2006 initial, le montant total des recettes s'élève à **312.315 milliers EUR**.

En 2006, les moyens de la Cocof sont exclusivement composés de **recettes courantes**.

Au Tableau 1, un regroupement des postes est opéré selon leur origine (institutionnelle ou autre). Plus précisément, nous distinguons les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), ceux en provenance de la Communauté française, ceux reçus de l'Etat fédéral et les autres recettes. Les montants sont classés par ordre décroissant, en niveau et en part du total des recettes de l'Entité pour 2006.

Tableau 1-Recettes de la Cocof en 2006 initial dans le simulateur (milliers EUR courants)

	2006 initial	% du total (2006)
Recettes en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale	**178 292**	**57,09%**
- Droit de tirage sur le budget régional	137 103	43,90%
- Dotation spéciale ex-provinciale totale	41 189	13,19%
dotation spéciale liée à l'enseignement ex-provincial	29 314	9,39%
dotation spéciale liée aux missions ex-provinciales	11 875	3,80%
Recettes en provenance de la Communauté française	**97 559**	**31,24%**
- Dotation spéciale liée au transfert de compétences	86 411	27,67%
- Dotation liée à l'art 82 §2 LS 12/01/1989	9 485	3,04%
- Recette affectées issues de la Loterie Nationale	1 353	0,43%
- Autres recettes	310	0,10%
Recettes en provenance du fédéral	**23 059**	**7,38%**
- Dotation spéciale du budget fédéral (Accords du Lombard)	22 983	7,36%
- Subside pour la campagne « Annoncer la couleur »	76	0,02%
Autres recettes	**13 405**	**4,29%**
Total	**312 315**	**100,00%**

Sources : documents budgétaires de la Cocof et calculs CREW

Le tableau 1 révèle la prédominance des moyens provenant d'autres Entités au sein des recettes de la Commission. La somme des dotations versées par la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française représente ainsi un montant de **275.851 milliers EUR**, soit **88,32%** des recettes totales de la Cocof. En ajoutant les moyens en provenance de l'Etat fédéral, on constate que 95,71% des recettes de la Cocof sont issues de transferts en provenance d'autres Entités.

Nous considérons ci-après les différents types de recettes.

II.1.1. Les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale

Avec un total de **178.292 milliers EUR** (soit **57,09%** du total), les transferts en provenance de la RBC constituent la première source de financement de la Cocof au budget 2006 initial. Ces transferts sont composés de deux dotations : le droit de tirage sur le budget régional ainsi que la dotation spéciale pour le financement des missions ex-provinciales[1].

Expliquons brièvement ces deux transferts.

A) Le droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale

Dans la mesure où les Commissions communautaires française (Cocof) et flamande (VGC) ne disposent pas de compétence fiscale, la Constitution et la Loi spéciale du 16 juillet 1993, complétée par la Loi spéciale du 13 juillet 2001, prévoient que la Région de Bruxelles-Capitale leur transfère des moyens financiers par un mécanisme de droit de tirage[2].

Le montant de base octroyé aux deux Commissions est de 64.452,3 milliers EUR. Suite aux

[1] Il s'agit de l'enseignement ex-provincial ainsi que les matières unicommunautaires culturelles et personnalisables.

[2] Article 178 de la Constitution et article 86 de la Loi Spéciale du 16 juillet 1993 sur l'achèvement de la structure fédérale.

accords du Lombard qui prolongent de façon durable la hausse consentie par la RBC depuis 1999, il est augmenté de 24.789 milliers EUR. Le montant est ensuite lié à l'évolution moyenne des barèmes dans la fonction publique régionale depuis 1992 et indexé. Ainsi, pour 2006, on obtient un montant de 133.732,1 milliers EUR auquel il faut encore ajouter un montant supplémentaire de 31.398 milliers EUR conformément à l'accord du non marchand[3]. La somme de ces différents éléments donne un droit de tirage régional pour les deux Commissions de 165.130,2 milliers EUR. La part revenant à la Cocof équivaut à 80% de cette somme, soit 132.104,1 milliers EUR (le solde, 33.026,1 milliers, revenant à la VGC). A ce montant s'ajoute à partir de 2006 un montant de 5.000 milliers EUR octroyé par la Région bruxelloise à la part destinée à la Cocof[4].

B) La dotation spéciale RBC pour le financement des missions ex-provinciales

Lors de la scission de la province de Brabant, la Région de Bruxelles-Capitale s'est vue transférer les compétences de cette Entité sur son territoire. Parmi les dépenses bruxelloises consécutives à cette scission, figure une dotation spéciale à la Cocof adaptée annuellement à la moyenne de l'évolution des salaires dans les services du Gouvernement bruxellois. En 2006, cette dotation s'élève à **41.189 milliers EUR** (ou **13.19%** du budget de la Cocof). Ce transfert est décomposé en deux postes. Le premier concerne le financement de l'enseignement ex-provincial et représente en 2006 un montant de **29.314 milliers EUR,** soit **9,39%** du budget de la Cocof[5]. Le second poste correspond à une dotation pour le financement des missions ex-provinciales hors enseignement (les matières unicommunautaires culturelles et personnalisables). Il s'élève à **11.875 milliers EUR**, soit **3,8%** des recettes totales.

II.1.2. Les transferts en provenance de la Communauté française

L'ensemble des transferts en provenance de la Communauté française représentent **97.559 milliers EUR**, c'est-à-dire **31,24%** du budget en 2006. Nous distinguons quatre rubriques : la dotation spéciale liée au transfert de compétences de la Communauté française à la Cocof, la dotation prévue à l'article 82 § 2 de la Loi Spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les recettes affectées de la Loterie Nationale et les autres recettes issues de la Communauté française.

---

[3] Le détail de ces calculs figure aux pages 7 et 8 de l'Exposé général du budget des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2006.

[4] La VGC bénéficie également de cette augmentation, soit 1.250 milliers EUR. Normalement cet octroi supplémentaire devrait être conservé dans le futur, pour les deux commissions.

[5] En fait, pour ces missions d'enseignement, un montant de 41.924,8 milliers EUR est octroyé en 2006 par la RBC pour les deux commissions communautaires. Ce montant global est réparti selon une clé exprimant la répartition des élèves inscrits au 31 décembre de l'année précédente dans les établissements ex-provinciaux francophones et néerlandophones situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale comme prévu par l'application de l'article 83ter, § 1er, alinéa 3 de la Loi Spéciale du 12/01/1989. Sur base du comptage des élèves relatif à l'année 2003, cette clé est de 69,92% pour la Cocof et de 30,08% pour la VGC (voir Exposé général du budget 2006 de la Cocof, p.8).

A) La dotation spéciale de la Communauté française

Le montant de la dotation spéciale de la Communauté française, liée au transfert de compétences de cette dernière à la Cocof, est déterminé par les accords de la Saint Quentin.

Rappelons qu'un refinancement durable en faveur de la Communauté française découle de ces accords dans le sens où les moyens octroyés par la Communauté française à la Région wallonne et la Cocof sont inférieurs à ce qui est nécessaire pour couvrir le surcroît de dépenses engendré par les compétences transférées[6]. Depuis l'an 2000, la Région wallonne et la Cocof ont accepté de fournir un effort supplémentaire respectif de 2,4 et 0,8 milliards de BEF (respectivement 59.494,4 et 19.831 milliers EUR) indexés en vue de contribuer de nouveau au refinancement de la Communauté française. Cet effort se traduit par une *diminution* des dotations que cette dernière verse aux deux Entités[7].

Suite aux accords de Val Duchesse intervenus en juin 2001 entre la Communauté française, la Région Wallonne et la Cocof, l'aide de ces deux dernières en faveur de la première a encore augmenté depuis 2003. Cependant, l'effort complémentaire de la Cocof envers la Communauté française commence à diminuer à partir de 2006 puisque le coefficient dont il est question à l'article 7, §6bis du décret III du 22/7/93 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté flamande à la Région wallonne et la Cocof passe de 1,375 (de 2003 à 2005) à 1,34375 en 2006.

Ainsi, pour 2006, l'effort total fourni par la Cocof à la Communauté française s'élève à 30.511,6 milliers EUR[8].

Au total, la dotation représente **86.411 milliers EUR**, soit **27,67%** des recettes totales.

Précisons encore que cette dotation se décompose en *une dotation spéciale en tant que telle* (art. 7 §§ 1 à 6 Décret II du Conseil de la Communauté française), en une *dotation spécifiquement destinée aux rémunérations et frais de fonctionnement* et en un *décompte de la dotation spéciale*. Ces trois postes s'élèvent respectivement à **83.492 milliers**[9]**, 1.625 milliers** et **1294 milliers EUR** au budget 2006 de la Cocof.

B) La dotation de la Communauté française prévue dans la Loi Spéciale du 12/01/1989

Cette dotation de la Communauté française trouve son origine à l'article 82 §2 de la Loi Spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises. Destinée aux matières culturelles, elle s'élève à **9.485 milliers EUR**[10], soit 3,04% du budget de la Cocof.

---

[6] Pour plus de détails, voir : R. Paque , J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2005 à 2015, Working papers, Research Series, N°274, Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion, juin 2005.

[7] Dans le cas de la Cocof, cette moindre recette en provenance de la Communauté est compensée par une augmentation du droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (cf. section II.1.1., point A).

[8] Exposé général 2006 de la Cocof (p.9).

[9] Ce montant est obtenu après déduction de l'effort supplémentaire dans le refinancement de la Communauté française de 30.511,6 milliers EUR.

[10] Signalons que le montant de la dotation prévu au budget de la Communauté française est légèrement inférieur (9.162 milliers EUR).

C) Les recettes affectées de la Loterie Nationale

Des recettes issues de la Loterie Nationale sont inscrites depuis le budget 2002 ajusté. En fait, il s'agit de la répartition de la part des bénéfices de la Loterie Nationale attribuée à la Communauté française en vertu des accords du Lambermont. En effet, ces nouvelles recettes sont affectées à des dépenses spécifiques. Le montant global est donc réparti en fonction des Entités compétentes pour ces différentes dépenses. Ainsi, la Communauté française transfère 5,66% de cette part à la Cocof[11].

Le montant à percevoir pour 2006 est de **1.353 milliers EUR.**

D) Les autres recettes en provenance de la Communauté française

Seule figure dans cette catégorie la dotation pour les relations internationales d'une valeur de 310 milliers EUR.

II.1.3. Les transferts en provenance de l'Etat fédéral

Les accords du Lombard précisent que l'Etat fédéral octroie, dès 2002, une dotation aux deux Commissions communautaires correspondant à un montant de 24.789 milliers EUR indexé et adapté à la croissance. Cette dotation est répartie selon la clé 80% pour la Cocof et 20% pour la VGC. Un montant de **22.983 milliers EUR** est ainsi mentionné dans le budget 2006 initial de la Cocof.

Enfin, depuis l'ajustement 2003, une nouvelle recette en provenance de l'Etat fédéral est apparue au budget de la Cocof. Il s'agit d'un subside dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur ». Il s'élève à **76 milliers EUR** au budget 2006 initial.

II.1.4. Les autres recettes

Les recettes de la Cocof, hors transferts en provenance de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pouvoir fédéral, représentent **4,29%** de ses moyens totaux (ou **13.405 milliers EUR**). Au budget 2006 initial, la principale recette de cette catégorie concerne un montant de **6.800 milliers EUR** relatif à un **remboursement de l'agence «Fonds social européen »**. Celui-ci est apparu en 2004 à la suite d'un préfinancement par la Cocof en 2003 des organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés pour un montant de 3.400 milliers EUR. La recette de 6.800 milliers EUR inscrite au budget 2006 correspond au remboursement par l'Agence «Fonds social européen » de ce préfinancement pour les deux années budgétaires 2003 et 2004.

Les autres recettes reprises dans cette catégorie au budget 2006 initial sont :

- les recettes liées à l'enseignement (**2.887 milliers**),
- les intérêts financiers (**500 milliers** (Décret)),
- le remboursement « soldes comptables » (**744 milliers**),
- les recettes du complexe sportif provincial (**421 milliers**),
- les loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire (**42 milliers)**,
- les recettes diverses (**421 milliers** au Décret et **100 milliers** au Règlement),

[11] Cf. Exposé Général 2006 de la Cocof (p.10).

- les recettes de l'I.P.H.O.V.[12] (**50 milliers**),
- les recettes du Service de prêt matériel (**60 milliers**),
- le remboursement de traitement (**100 milliers**),
- le remboursement de dépenses de personnel du Centre Etoile polaire (**647milliers**),
- le subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens (**377 milliers**).

En outre, de nouvelles recettes propres à la Cocof sont apparues dans les budgets 2006, à savoir :

- le subside européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement (**68 milliers**),
- et le remboursement du préfinancement « Fonds social européen » pour SFPME[13] (**188 milliers**).

Ce dernier possède son pendant en dépenses (cf. II.2.1., sous-section B). Le préfinancement au SFPME est en effet crédité d'un montant identique en 2006. Ces postes se neutralisent donc. Signalons déjà qu'il s'agit de codes 8.

[12] Institut de l'Ouïe et de la Vue de Berchem-Ste-Agathe.

[13] Le Service de Formation des Petites et Moyennes Entreprises, un des services à gestion séparée de la Cocof. Celui-ci a été mis en place spécifiquement en Région bruxelloise (correspondant à l'IFAPME en Région wallonne) pour la formation professionnelle des classes moyennes.

II.2. Les dépenses de la Cocof en 2006

Le Tableau 2 reprend *par division* les montants des dépenses inscrites au budget 2006 initial de la Cocof. Nous établissons une première distinction entre dépenses primaires et dépenses de dettes (charges d'intérêt et d'amortissement[14]). Depuis 2003, ces dernières sont exclusivement regroupées au sein de la division 27. Notons que, comme pour les recettes, les postes de dépenses sont répartis dans un Décret et dans un Règlement.

Tableau 2-Dépenses de la Cocof au budget 2006 initial, par division (milliers EUR courants)

	2006 initial	% du total 2006
Div 01 à 05 - Dépenses de cabinet	1 105	0,35%
Div 06 - Dotation à l'assemblée de la Cocof	3 110	0,97%
Div 10 - Administration (Règlement)	3 664	1,15%
Div 11 - Culture, jeunesse, sport, éducation permanente, audiovisuel et enseignement	11 218	3,51%
Div 21 - Administration (Décret)	27 769	8,68%
Div 22 - Aide aux personnes	154 201	48,22%
Div 23 - Santé	23 373	7,31%
Div 24 - Tourisme	6 864	2,15%
Div 25 - Transports scolaires	8 081	2,53%
Div 26 - Formation professionnelle	42 144	13,18%
Div 27 - Dettes	2 305	0,72%
dont dépenses primaires	485	0,15%
dont dépenses de dette	1 820	0,57%
Div 28 - Infrastructures sportives privées	282	0,09%
Div 29 - Dépenses liées à la scission de la Province de Brabant	33 741	10,55%
Div 30 - Relations extérieures	1 958	0,61%
Dépenses primaires totales	**317 995**	**99,43%**
Dépenses de dettes totales	**1 820**	**0,57%**
Total	**319 815**	**100,00%**

Sources : documents budgétaires Cocof et calculs CREW.

Dans le simulateur macrobudgétaire, les dépenses primaires sont elles-mêmes regroupées en **dépenses primaires particulières** et en **dépenses primaires ordinaires**. Nous répartissons également les dépenses de dettes en intérêts et en amortissements et nous identifions les montants relatifs à la dette directe et ceux liés à la dette indirecte de la Cocof.

[14] A ce stade, nous ne scindons pas les dépenses de dettes en intérêts et en amortissements et nous n'isolons pas les montants relatifs à la dette directe et à la dette indirecte.

Tableau 3-Dépenses de la Cocof en 2006 initial (milliers de EUR courants)

	2006 initial	% du total 2006
Dépenses primaires totales	**317 995**	**99,43%**
Dépenses primaires ordinaires	**275 942**	**86,28%**
Dépenses primaires particulières	**42 053**	**13,15%**
Dépenses liées à l'indice santé	41 683	13,03%
Emprunt de soudure	370	0,12%
Préfinancement Fonds social européen	0	0,00%
Charges d'intérêt	**1 189**	**0,37%**
Dette directe	1 156	0,36%
Dette indirecte	33	0,01%
Charges d'amortissement	**631**	**0,20%**
Dette directe	565	0,18%
Dette indirecte	66	0,02%
Dépenses totales	**319 815**	**100,00%**

Sources : documents budgétaires Cocof et calculs CREW.

II.2.1. Les dépenses primaires totales pour 2006

En 2006, les dépenses primaires totales s'élèvent à **317.995 milliers EUR**.

Les postes repris en **dépenses primaires particulières** évoluent selon une logique qui leur est propre. Sont ainsi répertoriées dans cette catégorie les dépenses liées à l'indice santé (à savoir les dépenses de personnel, les charges et provisions de pension et les pensions directes au personnel), les charges liées à l'emprunt de soudure et le préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés qui attendent un subside du « Fonds social européen ». Au total, les dépenses primaires particulières s'élèvent à **42.053 milliers de EUR** en 2006.

Comme pour les autres entités, les **dépenses primaires ordinaires** correspondent à la catégorie résiduelle, regroupant les postes budgétaires qui ne sont ni des dépenses primaires particulières, ni des charges relatives à la dette de la Région (intérêts et amortissements). Rappelons que depuis 2005, les dépenses liées aux recettes affectées de la Loterie Nationale ont été reclassées parmi les dépenses primaires ordinaires.

En 2006, elles s'élèvent à **275.942 milliers EUR**, soit **86,28%** des dépenses à charge du budget de la Cocof.

Détaillons les principales composantes des dépenses primaires par ordre d'importance.

A) L'aide aux personnes (hors dette)

L'aide aux personnes constitue une des matières transférées par la Communauté française à la Cocof (et à la Région wallonne) lors des accords de la Saint Quentin, tout comme la formation

professionnelle. Elle constitue de loin la division la plus importante puisque la Cocof prévoit d'y consacrer **154.201 milliers EUR**[15], soit 48,22% du total des dépenses.

Parmi l'ensemble de ces dépenses, la plus importante concerne la dotation au Service à gestion séparée « Service Bruxellois francophone des Personnes handicapées » qui remplace l'ex Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle de la personne handicapée – le FBFISPPH. En 2006, cette dotation s'élève à 99.870 milliers EUR.

Remarquons enfin que parmi ces dépenses figure un montant relatif aux recettes affectées issues de la Loterie Nationale. Cependant, nous n'avons pas pu les identifier dans cette division comme c'est également le cas dans les autres divisions.

B) La formation professionnelle

Un montant de **42.144 milliers de EUR** est prévu pour la formation professionnelle ; il représente **13,18%** des dépenses totales. L'ensemble de ces dépenses est regroupé à la DO 26. Remarquons que parmi les dépenses de cette division figure le préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés qui attendent un subside du « Fonds social européen ». Ce poste est nul en 2006 initial (3.400 milliers EUR en 2005 initial). Rappelons que les préfinancements qui ont eu lieu en 2003 et en 2004 ont été remboursés cette année par l'agence « Fonds social européen » (cf. section II.1.4. Autres Recettes).

D'un autre côté, un nouveau poste intitulé « Préfinancement Fonds social européen pour le SFPME[16] » est apparu cette année dans la division 26 (188 milliers EUR). Il s'agit d'un code 8. Celui-ci est classé parmi les dépenses primaires ordinaires. Rappelons que le remboursement de ce préfinancement est crédité d'un même montant en 2006 (cf. section II.1.4. Autres Recettes).

C) Les dépenses liées à la scission du Brabant

Les institutions bruxelloises, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale et la Cocof, sont compétentes pour les missions provinciales depuis la scission de la province de Brabant en janvier 1995. Pour financer l'exercice des compétences dévolues à la Cocof, la Région de Bruxelles-Capitale lui verse une dotation spéciale (Section II.1.1, point B) Pour rappel, celle-ci s'élève à 41.189 milliers EUR au budget 2006 initial.

Les dépenses liées à la scission de la province de Brabant – Division 29 du budget –reviennent à **33.741 milliers de EUR**, soit 10,55% du total des dépenses. Elles concernent un complexe sportif (1.843 milliers) et, surtout, l'enseignement (31.898 milliers). Pour ce dernier domaine, la Cocof reçoit de la Région de Bruxelles-Capitale une dotation de 29.314 milliers EUR (comprise dans la dotation spéciale de 41.189 milliers)[17].

---

[15] Remarquons que, jusqu'en 2002, cette division comprenait également des charges d'intérêt et d'amortissement liées aux subventions aux pouvoirs locaux pour les infrastructures sociales (crèches). Désormais ceux-ci sont repris à la division 27 « Dettes ».

[16] Pour rappel, le Service de Formation des Petites et Moyennes Entreprises.

[17] Elle effectue donc une « sur-dépense » de 2.584 milliers EUR (à savoir 31.898 – 29.314)

D) L'administration (Décret et Règlement ; hors dette)

Pour l'Administration, la Cocof prévoit de consacrer **31.433 milliers EUR** en dépenses primaires (27.769 milliers par Décret et 3.664 milliers par Règlement) soit **9,83%** des dépenses totales.

E) La santé

La santé fait partie des compétences transférées de la Communauté française à la Cocof. Ce secteur représente une dépense de **23.373 milliers EUR** ou **7,31%** des dépenses totales.

F) Culture, jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement

Cette rubrique représente au total **11.218 milliers EUR** ou **3,51%** des dépenses de la Cocof. Elle a subi une croissance annuelle nominale de 7,71%. La culture se voit attribuer le plus de moyens avec **8.500 milliers** (ou **2,66%** du budget).

Le solde (2.718 milliers de EUR) est partagé entre « sports et jeunesse » (1.319 milliers), l'éducation permanente et les activités socioculturelles (446 milliers), l'éducation à la culture (584 milliers) et les activités parascolaires à caractère pédagogique (369 milliers).

G) La dette (Décret et Règlement ; hors intérêts et amortissements)

La plus grande partie des dépenses primaires (**485 milliers de EUR** ou **0,15 %** du total) de la « Division 27 – Dettes » correspond à la dotation versée à la Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires (SPABSB), soit **370 milliers** au budget 2006 initial[18]. Cette dotation doit couvrir les charges de l'emprunt de soudure.

Toutefois, elle revêt un statut particulier dans la mesure où, depuis fin 1997, le système de double dotation (intérêts et amortissements) a été remplacé par **une annuité** qui s'apparente à une dépense particulière, liée à une dette mais non répertoriée comme telle puisqu'elle ne correspond pas exactement aux montants d'intérêts et d'amortissements liés à la part de l'emprunt de soudure qui incombe à la Cocof.

En pratique, cette annuité est égale à la somme de la dotation à la SPABSB et des loyers versés par la Communauté française à la SPABSB, laquelle est tenue de les consacrer intégralement à la charge de l'emprunt de soudure. Ces loyers s'élèvent à 3.863 milliers EUR en 2006 initial, ce qui donne au total une annuité de 4.233 milliers EUR (soit 3.863 + 370). Cependant, seul le montant de 370 est réellement à la charge[19] de la Cocof et figure donc dans son budget en dépenses primaires.

Elle connaît une forte baisse, déjà marquée depuis l'ajustement du budget 2003, en raison de la révision à la baisse des intérêts à payer.

---

[18] Le solde, soit 115 milliers, correspond à des frais de fonctionnement.

[19] C'est ce qui ressort du Protocole d'accord entre les membres du Collège de la Cocof relatif à la politique de remboursement de l'emprunt de soudure du 29 septembre 1997. Celui-ci stipule en effet que la Cocof peut déduire les montants des loyers éventuels inscrits par la Communauté française au profit de la SPABSB.

Enfin, précisons encore que depuis 2003, aucun amortissement n'a eu lieu, de même aucun amortissement n'est prévu pour 2006 (cf. Exposé général 2006 p.51). L'entièreté de l'annuité est donc destinée au paiement de charges d'intérêt.

H) Les autres dépenses

Les montants non repris dans les rubriques précédentes totalisent **21.400 milliers EUR**, soit **6,69%** du total des dépenses. Il s'agit exclusivement de dépenses primaires. Leur ventilation est la suivante :

- tourisme : **6.864 milliers**,
- transports scolaires : **8.081 milliers**,
- dotation à l'Assemblée de la Cocof : **311 milliers**,
- relations internationales et politique générale : **1.958 milliers**,
- cabinets : **1.105 milliers**,
- équipements sportifs : **282 milliers**.

II.2.2. Les dépenses de dette pour 2006 (hors soudure)

La section précédente était consacrée à l'étude des dépenses primaires à charge de la Cocof. Nous envisageons ici le cas des dépenses de dette (intérêts et amortissements).

Comme déjà signalé, depuis 2003, toutes les dépenses de dette figurent au budget à la Division 27[20].

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous reprennent le détail des charges de la dette pour 2006 initial. Ces charges y sont regroupées selon les différentes catégories de dettes (directe et indirecte) dont la Cocof est redevable.

Tableau 4-Charges d'intérêt de la Cocof en 2006 initial (milliers EUR courants)

	2006 initial
Intérêts de la dette directe	**1156**
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	1
Dette bâtiment Rue des Palais 42	1155
Intérêts de la dette indirecte	**33**
F.B.F.I.S.P.P.H.*	0
Infrastructures sociales (pouvoirs locaux)	33
Office de Promotion du Tourisme	0
Total	**1189**

*Ex Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle de la Personne Handicapée.

Sources : documents budgétaires Cocof et calculs CREW.

[20]Comme nous l'avons expliqué à la section précédente, rappelons que nous classons en dépenses particulières la dotation versée à la SPABSB pour couvrir les charges de l'emprunt de soudure. Il en va de même des frais de fonctionnement également inscrits à cette division.

Tableau 5-Charges d'amortissement de la Cocof en 2006 initial (milliers EUR courants)

	2006 initial
Amortissements de la dette directe	**565**
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	21
Dette bâtiment Rue des Palais 42	544
Amortissements de la dette indirecte	**66**
F.B.F.I.S.P.P.H.*	0
Infrastructures sociales (pouvoirs locaux)	66
Office de Promotion du Tourisme	0
Total	**631**

*Ex Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle de la Personne Handicapée.

Sources : documents budgétaires Cocof et calculs CREW

Les charges de la **dette directe** comprennent les intérêts et les amortissements relatifs aux engagements envers le Fonds de garantie des bâtiments scolaires (seul emprunt non encore intégralement remboursé parmi la dette héritée lors de la scission du Brabant) et depuis 2005, ceux relatifs à l'acquisition du bâtiment abritant les services de l'administration centrale (Rue des palais, 42). Au 31/12/05, cette dernière dette atteignait un montant de 20.702 milliers EUR.

La **dette indirecte** correspond aux subventions versées par la Cocof aux pouvoirs locaux en matière d'emprunts contractés par ces derniers en 1995 au profit des crèches. Depuis 2005, la dette indirecte ne comporte en effet plus qu'un poste, les dettes de l'ex Fonds bruxellois pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (FBFISPPH[21]) et celle de l'Office de Promotion du Tourisme ayant été totalement remboursées depuis fin 2004.

Au total, **1.820 milliers EUR** de la division 27 sont répertoriés comme charges de dette. Le montant des amortissements a fortement diminué par l'extinction de deux dettes indirectes, tandis que les intérêts ont augmenté de manière considérable à la suite de la prise en compte de la dette directe relative à la rue des Palais.

[21] Devenu désormais le S.B.F.B.H. : c'est-à-dire le Service bruxellois francophone des personnes handicapées.

II. 3. Les soldes et l'endettement de la Cocof en 2006 initial

II.3.1. Les soldes budgétaires en 2006

A) Les soldes dans le simulateur (sans prise en compte du Sec 95)

Le Tableau 6 présente les soldes (primaire, net et brut à financer) et l'endettement de la Cocof pour 2006 initial. Cette présentation n'intègre pas les corrections relatives à la méthodologie SEC 95. Celles-ci sont en effet présentées au point B.

Tableau 6-Soldes budgétaires de la Cocof en 2006 initial dans le simulateur (milliers EUR courants)

	2006 initial
Recettes totales	312 315
- Dépenses primaires totales	317 995
Solde primaire	**-5 680**
- Intérêts de la dette directe	1 156
- Intérêts de la dette indirecte	33
Solde net à financer	**-6 869**
- Amortissements de la dette directe	565
- Amortissements de la dette indirecte	66
Solde brut à financer	**-7 500**
Trésorerie en début d'exercice	6 968
Besoin de trésorerie en fin d'exercice	**532**

Sources : documents budgétaires et calculs CREW.

Ainsi, les soldes net et brut à financer s'élèvent respectivement à **–6.869 milliers EUR** et **–7.500 milliers** en 2006. Le faible écart entre le solde net et le solde brut (**631 milliers**) correspond aux amortissements 2006.

Dans le passé, lorsque le solde brut réalisé s'avérait négatif, la Cocof l'apurait avec les réserves de trésorerie constituées au cours des années antérieures[22]. Afin de rendre compte de cette possibilité, les lignes « Trésorerie en début d'exercice » et « Besoin de Trésorerie en fin d'exercice » sont introduites dans le tableau 6 (ainsi que dans le simulateur macrobudgétaire). La ligne « Trésorerie en début d'exercice » indique le stock de réserves dont disposait la Cocof en entamant cette année budgétaire 2006. Quant au « Besoin de Trésorerie en fin d'exercice », il mesure le montant cumulé des réserves qui lui manque pour atteindre l'équilibre budgétaire durant l'année considérée.

La dernière estimation de la **situation de trésorerie** dont nous disposons fait état d'une réserve de 6.968 milliers EUR au 31/12/2005 (début d'exercice 2006)[23]. Ceci ne permet plus à la Cocof d'éponger son solde brut à financer négatif de 2006 (soit -7.500 milliers EUR), une sous-

[22] Procédé admis par le Conseil Supérieur des Finances.

[23] Source : « Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2005 », rapport adopté en Chambre française de la Cour des Comptes le 16 mai 2006. Ce document donne comme réserve décrétale : 7.731 milliers EUR au 31/12/2005 (p.29) et comme réserve réglementaire : -763 milliers EUR au 31/12/2005 (p.42).

utilisation de crédits de 532 milliers EUR serait donc nécessaire afin d'éviter l'endettement. Pour rappel, elle est désormais autorisée à recourir à l'emprunt en vertu des accords du Lambermont.

B) Les soldes à l'Exposé général (avec prise en compte du Sec 95)

Comme pour les autres Entités, afin d'être comparable aux normes budgétaires préconisées par le pacte européen de stabilité, les soldes budgétaires doivent désormais être calculés en tenant compte de certaines corrections relatives à la méthodologie du Système intégré d'Enregistrement Comptable, le SEC 95. Cette méthodologie est donc intégralement appliquée pour déterminer le résultat budgétaire de la Cocof.

Ces corrections permettent de passer du solde brut au *solde de financement SEC 95*. Avant de présenter ces soldes, nous reprenons donc les différentes implications du SEC 95 et leurs applications au cas de la Cocof.

1°) Le périmètre de consolidation

Le principal apport de la méthodologie SEC95 consiste en ce que le résultat budgétaire des Organismes d'intérêt public (O.I.P.) et des Services à gestion séparée (S.G.S.)[24] sont désormais à consolider avec le résultat de la Commission, c'est ce que l'on appelle ***le périmètre de consolidation***.

Comme les années précédentes, tous les budgets des institutions du périmètre sont présentés en équilibre. Cependant, notons que l'Exposé général 2006 (p. 28) précise qu'en ce qui concerne la SPABSB, il n'a pas été tenu compte de son résultat car elle ne dispose pas d'un budget reprenant l'ensemble de ses opérations.

2°) La considération des amortissement (ou « code 9 »)

Rappelons que selon la méthodologie SEC 95, seuls les articles budgétaires dont les codes économiques commencent par un 9 sont considérés comme des amortissements. Il s'agit des remboursements des dettes contractées par des organismes qui relèvent du périmètre de consolidation.

Ces amortissements sont considérés comme des opérations financières sans influence sur le solde budgétaire. Il ne constitue dès lors pas une charge en comptabilité SEC et il convient de les retrancher des dépenses budgétaires.

Ainsi, l'Exposé général 2006 (p.5) mentionne que les amortissements des dettes suivantes doivent être retirés du soldes brut pour obtenir le solde de financement : la dette de l'Ex province de Brabant, la dette de la SPABSB ainsi que, depuis 2005, la dette relative à l'immeuble situé 42 rue des Palais. En effet, ce leasing financier a été requalifié comme emprunt par le Conseil Supérieur des Finances et la Cour des Comptes.

Au total, ceux-ci s'élève à **565 milliers EUR**[25].

---

[24] Les institutions concernées sont : l'I.B.F.F.P. (Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle), la SPABSB, le S.B.F.B.H., le Centre Etoile Polaire, le SFPME (Service Formation PME) et le Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments. (Exposé général 2006, p.4).

3°) Les sous-utilisations de crédits

L'Entité cite également comme correction relative à la méthodologie SEC 95 afin d'obtenir un solde comparable à la norme préconisée par le C.S.F. une ***sous-utilisation des crédits***. En 2006, la Cocof prévoit une sous-utilisation de **3.198 milliers EUR**, ce qui équivaut, en fait, à 1% du total des dépenses de l'Entité. Cette correction vise en réalité à tenir compte du fait que le taux d'exécution historique des dépenses d'ordonnancement est toujours largement inférieur à 100%. Ainsi, l'Entité s'engage donc formellement à ce qu'une partie des dépenses inscrites au budget 2006 initial ne soit pas réalisée. Cela dit, signalons qu'il n'est jamais fait référence à cet élément que dans les documents budgétaires. Ni le C.S.F., ni la Cour des Comptes, ni la Base documentaire générale n'en font mention lorsqu'ils énumèrent les corrections liées à la méthodologie SEC 95.

4°) Le cas des « codes 8 », les OCPP

Enfin, la dernière application de la méthodologie SEC 95 est relative aux octrois de crédits et prises de participations (OCPP). Les recettes et les dépenses correspondantes à ce type d'opérations sont reconnaissables au budget de l'Entité car leur code économique commence par un 8. Or selon la méthodologie SEC 95, ces codes 8 ne doivent pas être pris en compte dans le total des dépenses et des recettes. En fait, il faut donc ajouter au solde brut obtenu jusqu'ici, le solde (dépenses – recettes) de tous les codes 8 de la Région consolidée.

Au total, le solde codes 8 atteint, selon le montant repris à l'Exposé général (p.28) **-5.740 milliers EUR**. Ce solde correspond à celui calculé sur base des codes 8 mentionnés aux budgets initiaux des recettes et des dépenses 2006[26]. Contrairement aux années précédentes, il est donc négatif, aggravant la situation déficitaire du solde de financement de la Cocof.

Tous les détails de ces corrections sont repris au tableau 7 ci-dessous présentant les soldes de la Cocof tels qu'ils sont repris à l'Exposé général de la Cocof aux pages 2, 27 et 28.

A la lecture de ce tableau, nous constatons que le solde brut à financer estimé dans notre modèle, et présenté au tableau 7, est identique à celui inscrit aux pages 2 et 27-28 de l'Exposé général du budget des recettes et des dépenses de la Cocof pour l'année budgétaire 2006 initiale.

En 2006, le solde budgétaire global de la Cocof est de -7.500 milliers EUR. Il équivaut à 2,4% des recettes et 2,35% des dépenses.

---

[25] Par rapport au montant de 631milliers EUR d'amortissement repris au Tableau 5, on ne tient pas compte des 66 milliers EUR d'amortissements relatifs aux Infrastructures Sociales (puisque celles-ci ne figurent pas dans la liste des codes 9).

[26] C'est-à-dire en milliers EUR : Dépenses OCCP (1.060+188)-Recettes OCCP (6.800+188). Les dépenses sont la participation au plan Magellan et le préfinancement « fonds social européen » pour le SFPME. Les recettes sont le remboursement du préfinancement « fonds social européen » et le remboursement du préfinancement « fonds social européen » pour le SFPME.

Tableau 7-Soldes budgétaires de la Cocof en 2006 initial
(Milliers EUR courants)

	2006 initial
Recettes totales	312 315
- Dépenses totales	319 815
Solde brut à financer	**-7 500**
+ Solde Institutions consolidées	0
+ Amortissements	565
+ Sous-utilisation de crédit	3 198
+ « Codes 8 »	-5 740
Solde de financement Sec 95	**-9 477**
Objectif du Comité de concertation du 26/10/2005	**1 860**

Sources : Exposé général 2006 de la Cocof, p.2 et 27-28.

Notons que pour 2006, la Cocof s'est vue imposée un objectif budgétaire (en SEC 95) fixé à 1.860 milliers EUR (cf. p.27 de l'Exposé général du budget 2006).

L'objectif nul négocié en Comité de concertation des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux du 26 octobre 2005 a en effet été revu suite aux accords intrafrancophones. Selon ceux-ci, la Cocof devrait réaliser un effort supplémentaire de 1.860 milliers EUR en faveur de la Communauté française. Cet objectif n'est cependant pas respecté puisque le solde de financement s'élève à –9.477 milliers EUR (soit un écart de 11,4 millions EUR).

Des dépassements de norme ont existé depuis 1996, financés par les réserves financières de la Cocof. Fin 2006, la trésorerie de la Cocof sera normalement à zéro (cf. II.3.1., A). Un tel financement ne sera donc plus possible.

II.3.2. L'endettement de la Cocof en 2006

Dans notre modèle, le niveau de l'endettement évolue en fonction des amortissements des dettes directe et indirecte.

A) La dette directe

Comme déjà signalé, en 2006, la dette directe de la Cocof est constituée de deux encours. Il s'agit de celui afférant à la dette liée aux missions ex-provinciales et de celui relatif à l'acquisition d'un bâtiment rue des Palais. Pour la dette de la rue des Palais, le montant de l'encours au 31/12/2006 est estimé à **20.158,7 milliers EUR**[27]. Pour la dette liée aux missions ex-provinciales, en retranchant de l'encours du 31 décembre 2005 (24,4 milliers EUR, p.44 de l'Exposé général 2006) les remboursements de capital inscrits au budget 2006 (21 milliers EUR), nous obtenons un encours de **3.400 EUR** au 31 décembre 2006[28].

[27] Source : Exposé général 2006 (p.45)

[28] Remarquons que, selon l'Exposé général (p.44), le montant de l'encours au 31/12/2006 est estimé à 600 EUR (soit 24,4-23,8 milliers EUR) étant donné que l'Exposé général mentionne un amortissement de 23,8 pour 2006, alors que dans les budgets, c'est un amortissement de 21 milliers EUR qui est inscrit.

Tableau 8-Dette liée aux missions ex-provinciales (milliers EUR courants)

	2005 ini	2005 aj	2006 ini
Dette 31/12	**24**	**24**	**3**
Intérêt	5	5	1
Amortissement	92	92	21
Annuité	97	97	22

Sources : Exposé général 2006 (p.44) et calculs CREW.

Notons qu'en 2006, la trésorerie de la Cocof n'est plus suffisante pour éponger la totalité du solde brut à financer. Dès lors, la Cocof a un besoin de trésorerie de 532 milliers EUR (cf. section II.3.1., A). Pour couvrir ce besoin ainsi que des soldes nets à financer négatifs ultérieurs, la Cocof doit soit s'endetter, soit faire des sous-utilisations de dépenses. Comme pour les autres entités, nous avons modélisé dans le simulateur l'hypothèse selon laquelle elle s'endette. Cela revient dorénavant à faire évoluer de manière croissante l'encours de la dette directe Lambermont. Auparavant nul, il est donc de 532 milliers EUR en 2006.

B) La dette indirecte

Afin d'estimer les encours au 31 décembre 2006 de la dette indirecte de la Cocof, nous retranchons les remboursements de capital inscrits au budget 2006 initial des encours estimés au 31 décembre 2005 dans l'Exposé général 2005 (page 45).

Tableau 9-Dette liée au financement des infrastructures sociales (en milliers EUR courants)

	2005 ini	2005 aj	2006 ini
Dette 31/12	**845**	**845**	**779**
Amortissement	64	64	66
Intérêt	36	36	33
Annuité	100	100	99

Sources : Budgets 2005 et 2006 initiaux, Exposé général 2006 initial (p.45) et calculs CREW.

C) L'emprunt de soudure

Rappelons que la politique d'amortissement de l'emprunt de soudure a été suspendue en 2003 et que la dette est depuis plafonnée à 180.590 milliers EUR. Les amortissements sont dès lors nuls, la totalité de l'annuité correspondant aux intérêts.

Tableau 10-Emprunt de soudure à charge de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxelloise (milliers EUR courants)

	2005 ini	2005 aj	2006 ini
Dette 31/12	**180 590**	**180 590**	**180 590**
Amortissement	0	0	0
Intérêt	7 025	7 000	4 233
Annuité	7 025	7 000	4 233

Sources : Exposé général 2006 initial (p.50), Budgets initial et ajusté 2005 ainsi que initial 2006.

D) La dette totale

En additionnant ces différents encours, nous pouvons maintenant calculer l'encours de la dette totale de la Cocof *avec* et *sans* la part de l'emprunt de soudure lui incombant.

Tableau 11-Encours de la dette totale de la Cocof (milliers EUR courants)

	31/12/2005	31/12/2006
Encours de la dette directe au 31/12	**20 726**	**20 162**
Dette liée aux missions ex-provinciales	24	3
Dette rue des Palais	20702	20 159
Encours de la dette indirecte au 31/12	**181 435**	**181 369**
Dette liée au financement des infrastructures sociales	845	779
Emprunt de soudure à charge de la SPABSB bruxelloise	180 590	180 590
Encours de la dette totale au 31/12 (avec emprunt de soudure)	**202 161**	**201 531**
Encours de la dette totale au 31/12 (sans emprunt de soudure)	**21 571**	**20 941**

Sources : Exposé général 2006 initial et calculs CREW.

Ainsi, l'endettement total passe de 202.161 milliers EUR (soit 68,44 % des recettes de l'Entité) en 2005 à **201.531 milliers EUR** (**64,53% des recettes**) en 2006. Sans tenir compte de l'emprunt de soudure, l'endettement s'élève à **20.941 milliers EUR** au 31/12/2006, soit **6,7%** des recettes totales de la Cocof.

III. Evolution des dépenses et des recettes de la Cocof de 2001 à 2006

Dans cette section, à titre de comparaison, nous présentons l'évolution des dépenses inscrites aux budgets initiaux de la Cocof, de 2001 à 2006, par division organique.

Les tableaux 12 et 13 reprennent l'évolution des **dépenses totales** et des **dépenses primaires** de la Cocof.

Les montants au tableau 12 sont exprimés en milliers EUR courants (avec taux de croissance nominaux). Le tableau 13 présente l'ensemble des dépenses inscrites aux budgets de la Cocof en milliers EUR constants de 2001. Nous obtenons ainsi des taux de croissance réels.

Les tableaux 14 et 15 présentent l'évolution des recettes de l'Entité selon leur origine institutionnelle. Le tableau 14 utilise les montant en milliers EUR courants et taux de croissance nominaux et le tableau 15 les montants constants (milliers EUR 2001) et taux de croissance réels.

Ces tableaux permettent notamment de mettre en évidence le mouvement à la hausse qu'ont connu les dépenses de la Cocof au cours de ces dernières années.

Tableau 13-Dépenses totales de la CoCof de 2001 initial à 2006 initial (milliers EUR courants) et taux de croissance nominaux

	Montants nominaux aux budgets						Taux de croissance					
	2001 initial	**2002 initial**	**2003 initial**	**2004 initial**	**2005 initial**	**2006 initial**	**2002/2001**	**2003/2002**	**2004/2003**	**2005/2004**	**2006/2005**	**2006/2001**
Div 01 à 05 - Dépenses de cabinet	977	1 007	1 087	1 105	1 105	1 105	3,07%	7,94%	1,66%	0,00%	0,00%	13,10%
Div 06 - Dotation à l'assemblée de la Cocof	2 801	2 885	2 946	3 080	1 911	3 110	3,00%	2,11%	4,55%	-37,95%	62,74%	11,03%
Div 10 - Administration (Règlement)	3 475	3 953	3 375	3 480	3 375	3 664	13,76%	-14,62%	3,11%	-3,02%	8,56%	5,44%
Div 11 - Culture, jeunesse, sport, éducation permanente, audiovisuel et enseignement	9 390	9 501	9 626	9 654	10 415	11 218	1,18%	1,32%	0,29%	7,88%	7,71%	19,47%
Div 12 - Dette	0	0	0	0	0	0						
Div 21 - Administration (Décret)	22 122	31 668	25 745	27 117	26 707	27 769	43,15%	-18,70%	5,33%	-1,51%	3,98%	25,53%
dont dépenses primaires	*22 122*	*31 222*	*25 745*	*27 117*	*26 707*	*27 769*	*41,14%*	*-17,54%*	*5,33%*	*-1,51%*	*3,98%*	*25,53%*
dont dépenses de dette	*0*	*446*	*0*	*0*	*0*	*0*		*-100,00%*				
Div 22 - Aide aux personnes	102 097	114 491	123 910	135 668	143 360	154 201	12,14%	8,23%	9,49%	5,67%	7,56%	51,03%
dont dépenses primaires	*101 988*	*114 384*	*123 910*	*135 668*	*143 360*	*154 201*	*12,15%*	*8,33%*	*9,49%*	*5,67%*	*7,56%*	*51,20%*
dont dépenses de dette	*109*	*107*	*0*	*0*	*0*	*0*	*-1,83%*	*-100,00%*				*-100,00%*
dont dotation au service bruxellois francophone des personnes handicapées	*63 783*	*73 208*	*79 282*	*87 803*	*91 877*	*99 870*	*14,78%*	*8,30%*	*10,75%*	*4,64%*	*8,70%*	*56,58%*
Div 23 - Santé	17 511	19 810	20 905	21 089	21 815	23 373	13,13%	5,53%	0,88%	3,44%	7,14%	33,48%
Div 24 - Tourisme	6 430	6 493	6 450	6 512	6 810	6 864	0,98%	-0,66%	0,96%	4,58%	0,79%	6,75%
Div 25 - Transports scolaires	4 527	4 622	5 829	5 825	6 687	8 081	2,10%	26,11%	-0,07%	14,80%	20,85%	78,51%
Div 26 - Formation professionnelle	31 128	33 389	35 006	39 793	43 108	42 144	7,26%	4,84%	13,67%	8,33%	-2,24%	35,39%
Div 27 - Dettes	7 494	11 285	9 758	5 307	5 248	2 305	50,59%	-13,53%	-45,61%	-1,11%	-56,08%	-69,24%
dont dépenses primaires	*7 020*	*9 797*	*9 211*	*4 043*	*3 353*	*485*	*39,56%*	*-5,98%*	*-56,11%*	*-17,07%*	*-85,54%*	*-93,09%*
dont dépenses de dette	*473*	*1 488*	*547*	*1 264*	*1 895*	*1 820*	*214,59%*	*-63,24%*	*131,08%*	*49,92%*	*-3,96%*	*284,78%*
Div 28 - Infrastructures sportives privées	174	174	174	187	170	282	0,00%	0,00%	7,47%	-9,09%	65,88%	62,07%
Div 29 - Dépenses liées à la scission de la Province de Brabant	28 119	30 964	30 442	29 826	30 218	33 741	10,12%	-1,69%	-2,02%	1,31%	11,66%	19,99%
Div 30 - Relations extérieures	1 036	892	836	1 919	1 947	1 958	-13,90%	-6,28%	129,55%	1,46%	0,56%	89,00%
Dépenses primaires totales	**236 698**	**269 093**	**275 542**	**289 298**	**300 981**	**317 995**	**13,69%**	**2,40%**	**4,99%**	**4,04%**	**5,65%**	**34,35%**
Dépenses de dettes totales	**583**	**2 041**	**547**	**1 264**	**1 895**	**1 820**	**250,09%**	**-73,20%**	**131,08%**	**49,92%**	**-3,96%**	**212,18%**
Total	**237 281**	**271 134**	**276 089**	**290 562**	**302 876**	**319 815**	**14,27%**	**1,83%**	**5,24%**	**4,24%**	**5,59%**	**34,78%**

Sources : budgets des dépenses de la Cocof et calculs CREW.

Tableau 14-Dépenses totales de la Commission communautaire française de 2001 initial à 2006 initial (Milliers EUR constants) et taux de croissance réels

	Montants réels aux budgets						Taux de croissance					
	2001 initial	**2002 initial**	**2003 initial**	**2004 initial**	**2005 initial**	**2006 initial**	**2002/2001**	**2003/2002**	**2004/2003**	**2005/2004**	**2006/2005**	**2006/2001**
Div 01 à 05 - Dépenses de cabinet	977	991	1 053	1 048	1 018	989	1,41%	6,26%	-0,43%	-2,87%	-2,83%	1,26%
Div 06 - Dotation à l'assemblée de la Cocof	2 801	2 838	2 853	2 922	1 761	2 784	1,34%	0,52%	2,40%	-39,74%	58,14%	-0,59%
Div 10 – Administration (Règlement)	3 475	3 889	3 269	3 301	3 110	3 280	11,92%	-15,96%	0,99%	-5,80%	5,49%	-5,60%
Div 11 - Culture, jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement	9 390	9 348	9 322	9 158	9 596	10 044	-0,45%	-0,27%	-1,77%	4,79%	4,66%	6,96%
Div 12 – Dette	0	0	0	0	0	0						
Div 21 – Administration (Décret)	22 122	31 156	24 933	25 723	24 607	24 862	40,84%	-19,97%	3,17%	-4,34%	1,04%	12,38%
dont dépenses primaires	*22 122*	*30 718*	*24 933*	*25 723*	*24 607*	*24 862*	*38,86%*	*-18,83%*	*3,17%*	*-4,34%*	*1,04%*	*12,38%*
dont dépenses de dette	*0*	*439*	*0*	*0*	*0*	*0*		*-100,00%*				
Div 22 - Aide aux personnes	102 097	112 641	120 003	128 692	132 086	138 057	10,33%	6,54%	7,24%	2,64%	4,52%	35,22%
dont dépenses primaires	*101 988*	*112 536*	*120 003*	*128 692*	*132 086*	*138 057*	*10,34%*	*6,63%*	*7,24%*	*2,64%*	*4,52%*	*35,37%*
dont dépenses de dette	*109*	*105*	*0*	*0*	*0*	*0*	*-3,42%*	*-100,00%*				*-100,00%*
dont dotation au service bruxellois francophone des personnes handicapées	*63 783*	*72 025*	*76 782*	*83 288*	*84 652*	*89 414*	*12,92%*	*6,60%*	*8,47%*	*1,64%*	*5,63%*	*40,18%*
Div 23 - Santé	17 511	19 490	20 246	20 005	20 099	20 926	11,30%	3,88%	-1,19%	0,47%	4,11%	19,50%
Div 24 - Tourisme	6 430	6 388	6 247	6 177	6 274	6 145	-0,65%	-2,22%	-1,11%	1,57%	-2,06%	-4,43%
Div 25 - Transports scolaires	4 527	4 547	5 645	5 526	6 161	7 235	0,45%	24,14%	-2,12%	11,50%	17,43%	59,82%
Div 26 - Formation professionnelle	31 128	32 850	33 902	37 747	39 718	37 732	5,53%	3,20%	11,34%	5,22%	-5,00%	21,21%
Div 27 - Dettes	7 494	11 103	9 450	5 034	4 835	2 064	48,15%	-14,88%	-46,73%	-3,95%	-57,32%	-72,46%
dont dépenses primaires	*7 020*	*9 639*	*8 921*	*3 835*	*3 089*	*434*	*37,30%*	*-7,45%*	*-57,01%*	*-19,45%*	*-85,94%*	*-93,81%*
dont dépenses de dette	*473*	*1 464*	*530*	*1 199*	*1 746*	*1 629*	*209,51%*	*-63,81%*	*126,33%*	*45,62%*	*-6,67%*	*244,49%*
Div 28 - Infrastructures sportives privées	174	171	169	177	157	252	-1,62%	-1,56%	5,26%	-11,70%	61,19%	45,10%
Div 29 - Dépenses liées à la scission de la Province de Brabant	28 119	30 464	29 482	28 292	27 842	30 208	8,34%	-3,22%	-4,03%	-1,59%	8,50%	7,43%
Div 30 - Relations extérieures	1 036	878	810	1 820	1 794	1 753	-15,29%	-7,74%	124,83%	-1,45%	-2,28%	69,21%
Dépenses primaires totales	**236 698**	**264 746**	**266 853**	**274 423**	**277 311**	**284 702**	**11,85%**	**0,80%**	**2,84%**	**1,05%**	**2,67%**	**20,28%**
Dépenses de dettes totales	**583**	**2 008**	**530**	**1 199**	**1 746**	**1 629**	**244,43%**	**-73,62%**	**126,33%**	**45,62%**	**-6,67%**	**179,49%**
Total	**237 281**	**266 754**	**267 383**	**275 622**	**279 057**	**286 332**	**12,42%**	**0,24%**	**3,08%**	**1,25%**	**2,61%**	**20,67%**

Sources : budgets des dépenses de la Cocof et calculs CREW.

Tableau 15-Recettes totales de la Commission communautaire française de 2001 initial à 2006 initial (milliers EUR courants) et taux de croissance nominaux

	MONTANTS NOMINAUX						TAUX DE CROISSANCE NOMINAUX					
	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2006/2001
Recettes totales	**228.979**	**265.311**	**271.219**	**283.020**	**295.376**	**312.315**	**15,87%**	**2,23%**	**4,35%**	**4,37%**	**5,73%**	**36,39%**
dont transferts du Pouvoir fédéral		***19.831***	***20.247***	***21.228***	***22.401***	***23.059***		**2,10%**	**4,85%**	**5,53%**	**2,94%**	
- Dotation spéciale (Accords du Lombard)			20.247	21.152	22.325	22.983			4,47%	5,55%	2,95%	
- Subside dans le cadre de la campagne "Annoncer la couleur"				76	76	76				0,00%	0,00%	
dont transferts de la Cté française	***95.997***	***95.342***	***88.979***	***89.768***	***93.183***	***97.559***	**-0,68%**	**-6,67%**	**0,89%**	**3,80%**	**4,70%**	**1,63%**
dont transferts de la R.B.C.	***126.904***	***144.210***	***155.619***	***162.203***	***169.894***	***178.292***	**13,64%**	**7,91%**	**4,23%**	**4,74%**	**4,94%**	**40,49%**
- droit de tirage	91.854	108.082	115.543	122.651	129.513	137.103	17,67%	6,90%	6,15%	5,59%	5,86%	49,26%
- dotations spéciales pour missions ex-provinciales	35.050	36.128	40.076	39.552	40.381	41.189	3,08%	10,93%	-1,31%	2,10%	2,00%	17,52%
dont autres	***6.078***	***5.928***	***6.374***	***9.821***	***9.898***	***13.405***	**-2,47%**	**7,52%**	**54,08%**	**0,78%**	**35,43%**	**120,54%**

Sources : budgets des dépenses de la Cocof et calculs CREW.

Tableau 16-Recettes totales de la Commission communautaire française de 2001 initial à 2006 initial (Milliers EUR constants) et taux de croissance réels

	MONTANTS REELS (2001)						TAUX DE CROISSANCE REELS					
	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2006/2001
Recettes totales	**228.979**	**261.025**	**262.666**	**260.763**	**280.189**	**287.880**	**14,00%**	**0,63%**	**-0,72%**	**7,45%**	**2,74%**	**25,72%**
dont transferts du Pouvoir fédéral		***19.511***	***19.609***	***20.137***	***21.249***	***21.255***		**0,50%**	**2,69%**	**5,53%**	**0,03%**	
- Dotation spéciale (Accords du Lombard)		***0***	19.609	20.064	21.177	21.185			2,33%	5,55%	0,04%	
- Subside dans le cadre de la campagne "Annoncer la couleur"		***0***	***0***	72	72	70				0,00%	-2,83%	
dont transferts de la Cté française	***95.997***	***93.802***	***86.173***	***85.152***	***88.392***	***89.926***	**-2,29%**	**-8,13%**	**-1,18%**	**3,80%**	**1,74%**	**-6,32%**
dont transferts de la R.B.C.	***126.904***	***141.880***	***150.712***	***153.863***	***161.159***	***164.343***	**11,80%**	**6,22%**	**2,09%**	**4,74%**	**1,98%**	**29,50%**
- droit de tirage	91.854	106.336	111.899	116.345	122.854	126.376	15,77%	5,23%	3,97%	5,59%	2,87%	37,58%
- dotations spéciales pour missions ex-provinciales	35.050	35.544	38.812	37.518	38.305	37.966	1,41%	9,19%	-3,33%	2,10%	-0,88%	8,32%
dont autres	***6.078***	***5.832***	***6.173***	***9.316***	***9.389***	***12.356***	**-4,05%**	**5,84%**	**50,92%**	**0,78%**	**31,60%**	**103,28%**

Sources : budgets des dépenses de la Cocof et calculs CREW.

IV. Hypothèses de projection des recettes et des dépenses de la Cocof de 2007 à 2016

Dans cette section, nous présentons les hypothèses qui sous-tendent nos projections des recettes, des dépenses, des soldes et de l'endettement de la Cocof à l'horizon 2016. Nous commençons par les paramètres macroéconomiques retenus. Ensuite, nous détaillons nos hypothèses en matières de recettes et de dépenses.

Rappelons que, comme pour les autres Entités, les regroupements de dépenses et de recettes effectués ci-dessous ne sont pas limitatifs. Ces postes agrégés sont ventilés au sein du modèle de manière à permettre d'y tester l'impact de politiques particulières sur la situation financière de la Cocof.

IV.1. Les hypothèses macroéconomiques de 2007 à 2016

Les variables d'environnement macroéconomiques retenues pour réaliser les projections de la Cocof sont identiques à celles utilisées pour la Région de Bruxelles Capitale, la Région wallonne et la Communauté française. Il s'agit de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé, du taux de croissance réel du P.I.B. et des taux d'intérêt à long terme. Notons qu'à partir de cette année, les gouvernements fédéral, communautaires et régionaux ont décidé de se référer à la croissance réelle du P.I.B. plutôt qu'à celle du R.N.B., sans pour autant que la L.S.F. ne soit encore modifiée.

Tableau 17-Les paramètres macroéconomiques pour la période 2006-2016 (en %)

	Indice des prix à la consommation	Indice des prix santé	Taux de croissance réelle du PIB	Taux d'intérêt à long terme
2006	1,76%	1,76%	2,38%	3,86%
2007	1,83%	1,83%	2,08%	4,07%
2008	1,71%	1,71%	2,12%	4,47%
2009	1,74%	1,74%	2,14%	4,59%
2010	1,80%	1,80%	2,20%	4,59%
2011	1,84%	1,84%	2,22%	4,69%
2012	1,79%	1,79%	2,19%	4,59%
2013	1,79%	1,79%	2,19%	4,59%
2014	1,79%	1,79%	2,19%	4,58%
2015	1,79%	1,79%	2,19%	4,59%
2016	1,79%	1,79%	2,19%	4,59%

*Dans le simulateur, l'indice santé est supposé égal à l'indice des prix à la consommation.

Sources : Bureau fédéral du Plan et calculs CREW.

Les chiffres de ce tableau proviennent du module macroéconomique développé par le CREW.

De 2006 à 2011, le module se base les « Perspectives économiques 2006-2011 » publiées au mois de mai 2006 par le Bureau fédéral du Plan. A partir de l'année 2012, les résultats issus desdites Perspectives sont prolongés au sein du module macroéconomique et correspondent au taux de croissance moyen des années 2008-2011.

IV.2. Les recettes de la Cocof de 2007 à 2016

Nous regroupons les recettes de la Cocof en fonction de leur origine institutionnelle ou autre. Nous distinguons ainsi les transferts en provenance de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Etat fédéral ainsi que les autres recettes.

IV.2.1. Les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale

Les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale se ventilent en un *droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale* et des *dotations spéciales pour le financement des missions ex-provinciales*.

A) Le droit de tirage sur le budget de la RBC

Nous retenons comme point de départ de la projection, le montant de **165.130,2 milliers EUR** qui constitue le droit de tirage des deux Commissions sur la RBC en 2006. Ce montant tient compte du prolongement de la hausse du droit de tirage consentie par la RBC lors des accords du Lombard ainsi que de l'augmentation de 31.398 milliers EUR destinée à financer l'accord du non marchand.[29]. En outre, en 2006 s'ajoute un montant de 6.250 milliers EUR octroyé par la Région bruxelloise aux deux Commissions.

La part revenant à la Cocof équivaut à 80% du total de cette somme, soit **137.103** milliers EUR (le 20% restants revenant à la VGC).

Pour la période 2007-2016, l'accord du non-marchand suppose un montant de base similaire à celui de 2006, dès lors, l'ensemble du doit de tirage évolue en fonction de l'inflation et de la croissance *réelle* moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloise[30] (notons qu'à défaut de pouvoir l'estimé précisément, celle-ci est supposée nulle dans notre modèle).

B) La dotation spéciale RBC pour le financement des missions ex-provinciales

Ces recettes évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation majoré d'un pourcentage correspondant à la croissance réelle moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloise. Cette dernière est supposée nulle dans la simulation, de sorte que les transferts en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale sont simplement indexés.

Pour rappel, ce transfert est décomposé en deux postes. L'un concerne le financement des missions ex-provinciales hors enseignement (les matières unicommunautaires culturelles et

---

[29] Soit le montant de base prévu pour 2006 et les années suivantes de **27.828.527 EUR** multiplié par le coefficient d'adaptation 2006/2001 estimé à 1,128268 (cf. Exposé général 2006, p.8). Celui-ci exprime l'évolution des salaires nominaux dans la fonction publique bruxelloise de 2006 à 2001. Nous supposons que la croissance *réelle* des salaires dans la fonction publique bruxelloise est nulle sur la période de projection.

[30] La croissance réelle moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloise a un impact sur les autres entités fédérées via le module consacré aux accords de la Saint Quentin.

personnalisables), alors que l'autre correspond à une dotation pour le financement de l'enseignement ex-provincial.

IV.2.2. Les transferts en provenance de la Communauté française

Les transferts en provenance de la Communauté française sont composés de la *dotation spéciale* liée au transfert de compétences de la Communauté française à la Cocof, de la *dotation prévue à l'article 82 § 2 de la Loi Spéciale du 12 janvier1989*, des recettes issues de la Loterie Nationale et des autres recettes issues de la Communauté française.

A) La dotation spéciale de la Communauté française

La dotation spéciale de la Communauté française comporte elle-même deux volets : la dotation spéciale en tant que telle et la dotation destinée aux rémunérations et aux frais de fonctionnement de la Cocof. Les deux volets sont calculés conformément aux accords de la Saint Quentin. Rappelons qu'un refinancement durable en faveur de la Communauté française découle de ces accords dans le sens où les moyens octroyés par la Communauté française à la Région wallonne et la Cocof sont inférieurs à ce qui est nécessaire pour couvrir le surcroît de dépenses engendré par les compétences transférées. Depuis l'an 2000, la Région wallonne et la Cocof ont accepté de fournir un effort supplémentaire respectif de 59.494,4 et 19.831 milliers EUR (respectivement 2,4 et 0,8 milliards BEF) indexés en vue de contribuer de nouveau au refinancement de la Communauté française. Cet effort se traduit par une *diminution* des dotations que cette dernière verse aux deux Entités[31].

Dans nos projections, nous tenons compte du fait que depuis 2000 la Cocof – tout comme la Région wallonne – s'est engagée à poursuivre son effort dans sa participation au refinancement de la Communauté française. Cet effort se traduit, pour la Cocof, par une réduction de la dotation transférée par la Communauté à concurrence de 19.831 milliers EUR indexés.

En outre, suite aux accords de Val Duchesse intervenus en juin 2001 entre la Communauté française, la Région Wallonne et la Cocof, l'aide de ces deux dernières en faveur de la première a encore augmenté depuis 2003. Nous tenons également compte de cet engagement qui réduit la dotation versée par la Communauté française. Au tableau 18, nous reprenons l'évolution annuelle de cet effort global, supporté à hauteur de 75% par la Région et de 25% par la Cocof. En 2006, cet effort supplémentaire s'élève à 6.817 milliers EUR pour la Cocof.

Tableau 18-Refinancement de la Communauté française à charge de la Région wallonne et de la Cocof suite aux accords intrafrancophones de Val Duchesse (milliers EUR courants)

	2006	2007	2008	2009	2010
Refinancement global	27 268	24 789	19 831	9 916	0
Dont Région wallonne	20 451	18 592	14 874	7 437	0
Dont Cocof	6 817	6 197	4 958	2 479	0

Sources : calculs CREW.

[31] Dans le cas de la Cocof, cette moindre recette en provenance de la Communauté est compensée par une augmentation du droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (cf. section II.1.1.).

B) La dotation de la Communauté française (en vertu de l'article 82 § 2 de la Loi Spéciale du 12/01/1989)

Le montant de cette dotation est directement repris du modèle consacré à la Communauté française. Il évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation.

C) Les recettes affectées de la Loterie Nationale

Des recettes issues de la Loterie Nationale sont apparues depuis le budget 2002 ajusté. Il s'agit, en fait, de la répartition de la part des bénéfices de la Loterie Nationale, attribuée à la Communauté française en vertu des accords du Lambermont, en fonction des Entités compétentes pour les différentes dépenses spécifiques auxquelles ces recettes sont affectées. Pour la Cocof, cette part est fixée à **5,66%**. Nous partons donc dans notre projection du bénéfice global versé à la Communauté française, auquel nous appliquons ces 5,66% supposé constant pour estimer le montant de ces recettes de 2007 à 2016.

D) Les autres recettes en provenance de la Communauté française

Nous supposons que les autres recettes issues de la Communauté française, à savoir la dotation pour les relations internationales, évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation.

IV.2.3. Le transfert en provenance de l'Etat fédéral

Suite aux accords du Lombard, l'Etat fédéral octroie depuis 2002 une dotation aux deux Commissions communautaires. Cette dotation correspond à un montant de 24.789 milliers EUR (en EUR de 2002) indexé et lié à la croissance réelle du P.I.B. depuis 2006 (anciennement R.N.B.) puis réparti selon la clé 80% pour la Cocof et 20% pour la VGC.

Enfin, concernant la recette issue du Fédéral relative à un subside dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur », nous supposons qu'elle évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation.

IV.2.4. Les autres recettes

Les autres recettes de la Cocof sont supposées évoluer en fonction de l'indice des prix à la consommation, exception faite du remboursement du préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion professionnelle agréés qui attendent un subside du « Fonds social européen ». En effet, celui-ci a été remboursé en 2006 d'un montant équivalant au préfinancement pour les années 2003 et 2004 (cf. section II.1.4.). Nous supposons dès lors qu'il sera remboursé l'année prochaine du montant préfinancé pour 2005. Ensuite, à partir de 2008, nous supposons un montant nul étant donné qu'en 2006 ce remboursement n'apparaît plus dans les budgets des dépenses de la Cocof.

En outre, des nouvelles recettes propres à la Cocof sont apparues dans les budgets 2006, à savoir le subside européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement et le remboursement

du préfinancement « Fonds social européen » pour SFPME[32]. Selon nos informations, ces recettes sont a priori récurrentes. Nous avons donc choisi de les faire évoluer en fonction de l'indice des prix à la consommation. Rappelons que le remboursement du préfinancement du « Fonds social européen » pour SFPME est un code 8 qui possède son pendant en dépenses (dépense primaire ordinaire code 8 créditée d'un montant identique en 2006).

[32] Pour rappel, le Service de Formation des Petites et Moyennes Entreprises.

IV.3. Les dépenses de la Cocof de 2007 à 2016

Le modèle de la Cocof distingue différents types de dépenses. Il s'agit des dépenses primaires ordinaires, des dépenses particulières et des charges de dette (directe et indirecte). Détaillons les hypothèses d'évolution retenues.

IV.3.1. Les dépenses primaires ordinaires

Comme pour les autres modèles (Communauté française, Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale), les postes de dépenses primaires ordinaires présentent une croissance réelle nulle dans notre simulation. Ils évoluent donc simplement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Notons que depuis l'année dernière, les dépenses liées aux recettes affectées de la Loterie Nationale ont été reclassées parmi les dépenses primaires ordinaires (faute de pouvoir les identifier dans les différentes divisions organiques) et sont par conséquent supposées évoluer comme l'indice des prix à la consommation.

IV.3.2. Les dépenses primaires particulières

Les dépenses particulières présentent un caractère contraignant en raison d'engagements de la part de la Cocof ; ces postes évoluent selon une logique propre. Sont repris en dépenses primaires particulières : les dépenses liées à l'indice santé, la dotation à la SPABSB et le préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion professionnelle agréés qui attendent un subside du « Fonds social européen ».

A) Les dépenses liées à l'indice santé

Cette catégorie regroupe les charges relatives aux masses salariales. Ces charges évoluent en fonction de l'indice santé. Les dépenses de personnel sont toutefois majorées de la croissance réelle moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloise, supposée nulle dans la simulation.

B) La dotation à la SPABSB

Cette dotation est liée à l'emprunt de soudure. Comme expliqué au point G de la section II.2.1., une annuité, comprenant la dotation à la SPABSB et les loyers payés par la Communauté française, est prévue pour couvrir les charges d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt de soudure. En 2006, cette annuité s'élève à 4.233 milliers EUR et est intégralement consacrée aux charges d'intérêts, la politique d'amortissement ayant en effet été suspendue en 2003. L'estimation de l'encours au 31/02/05 étant de 180.590 milliers EUR, cela nous donne un taux d'intérêt implicite de 2,34%.

Pour la projection, nous supposons un taux d'intérêt constant à celui de 2006 ainsi que des amortissements annuels nuls. Ainsi, l'encours reste constant et dès lors, les charges d'intérêts, et par conséquent l'annuité, sont constantes tout au long de la période.

Rappelons enfin que, pour obtenir la **dotation SPABSB** proprement dite, nous retirons ensuite de cette annuité, les loyers versés par la Communauté française à la SPABSB Ces derniers sont estimés dans le module « Quentin » de notre simulateur, pour la période de projection.

Cette dotation SPABSB est nulle à partir de 2010, les loyers versés par la Communauté française devenant alors supérieur à l'annuité.

C) Le préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion professionnelle

Pour le préfinancement par la Cocof des organismes d'insertion professionnelle agréés qui attendent un subside du « Fonds social européen », nous supposons, comme les années précédentes, que ces préfinancements auront lieu chaque année et évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation sur l'ensemble de la projection. Néanmoins, étant donné qu'il n'y a pas de préfinancement en 2006, ceux-ci deviennent nuls sur la période 2006-2016.

IV.3.3. Les charges de dette directe et indirecte de la Cocof de 2007 à 2016

La dette de la Cocof est composée de trois volets : la dette directe (emprunt de l'ancienne province de Brabant et la Rue des Palais), la dette indirecte (emprunts relatifs aux infrastructures sociales) et l'emprunt de soudure. Les autres dettes de la Cocof sont à ce jour éteintes. Pour estimer l'évolution des charges (intérêts et amortissements) ainsi que des encours de la dette directe et indirecte de la Cocof, nous nous basons sur l'information fournie par les documents budgétaires de la Cocof. En particulier, nous reprenons le plan d'évolution des différents encours à l'horizon 2010 qui figure dans l'Exposé général du budget 2006 initial (p. 44 et suivantes), ainsi que le tableau reprenant la répartition en capital et en intérêts de chaque tranche annuelle pour la dette concernant la Rue des Palais, 42 (Exposé général 2006, p.31).

A) La dette directe de la Cocof

Il s'agit d'abord des emprunts hérités lors de la scission de la Province du Brabant. La majeure partie de cette dette a déjà été remboursée. Elle sera totalement éteinte en 2007. L'évolution du solde restant dû, ainsi que les charges y afférentes sont mentionnées au tableau 19.

Tableau 19-Dette liée aux missions ex provinciales (en milliers EUR courants)

	2005	2006	2007	2008
Dette 31/12	**24**	**1**	**0**	**0**
Intérêt	5	1	0	0
Amortissement	92	21	1	0
Annuité	97	22	1	0
Taux d'intérêt	4,32%	4,22%	4,22%	4,22%

Sources : Exposé général 2006 initial et calculs CREW.

La dette directe est aussi composée de la dette liée au bâtiment de la rue des Palais (abritant les services de l'administration centrale). Le remboursement de cet emprunt se fait à annuité constante de 1.697,5 milliers EUR, pendant 25 ans, jusqu'en 2026. L'annuité correspond à la somme des intérêts et

des amortissements. Le taux d'intérêts implicite est fixé à 5,57% pour toute la durée de vie de la dette (2002-2026). Les intérêts sont calculés sur base de ce taux. Ces données sont reprises au tableau 20.

Tableau 20-Dette liée au bâtiment 42, rue des Palais (en milliers EUR courants)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette 31/12	**20 702**	**20 159**	**19 591**	**18 980**	**18 341**	**17 666**	**16 953**	**16 206**	**15 409**	**14 568**	**13 683**	**12 748**
Intérêt	1 183	1 155	1 130	1 086	1 058	1 023	985	950	901	857	812	763
Amortissement	515	544	567	611	639	675	713	747	797	841	885	935
Annuité	1 698	1 699	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	1.698
Taux d'intérêt	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%	5,57%

Sources : Exposé général 2006 initial et calculs CREW.

Rappelons qu'en 2006, la trésorerie de la Cocof est épuisée. Dès lors, pour couvrir son besoin de trésorerie et des soldes nets à financer négatifs ultérieurs, elle est obligée soit de s'endetter, soit de faire des sous-utilisations de dépenses. Comme pour les autres entités, nous avons modélisé dans le simulateur l'hypothèse selon laquelle elle s'endette. Cela revient dorénavant à faire évoluer de manière croissante l'encours de la dette directe Lambermont (auparavant nul). Nous appliquons donc la formule suivante :

$$\text{Encours (t)} = \text{Encours (t-1)} + \text{Réemprunts de la dette indirecte (t-1)} - \text{Solde net à financer Ex post (t-1)}$$

Signalons que dans cette formule, nous nous référons à un solde net à financer Ex post. En effet, puisque des objectifs budgétaires ont été négociés en Comité de concertation pour les années 2006 à 2009 (cf. section IV.4.b), nous considérons que la Cocof fera en sorte que cet objectif soit respecté. Cela se traduit dès lors soit par une sous-utilisation de dépenses, soit par une marge budgétaire que nous n'affectons pas. En cas de sous-utilisation de crédits, nous déduisons ce montant du solde primaire de l'Entité et nous nous basons sur ce nouveau solde (solde primaire Ex post) afin de dégager le solde net à financer Ex post. C'est celui-ci qui est à présent utilisé dans la formule de variation de la dette directe. La Cocof s'endettera donc si le solde net à financer Ex post (c'est-à-dire après la sous-utilisation nécessaire au respect de l'objectif) est négatif.

Notons que si le solde net à financer Ex ante est positif, nous supposons que l'endettement reste constant. En effet, dans ce cas, le solde net est compris dans la marge de manœuvre que nous avons décidé de ne pas affecter.

La dette indirecte de la Cocof

La dette indirecte n'est à ce jour plus composée que de la dette relative aux infrastructures sociales. Il s'agit des emprunts contractés par les administrations locales au profit des crèches. L'évolution de cette dette est présentée au tableau 21.

Tableau 21-Dette liée au financement des infrastructures sociales (en milliers EUR courants)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette 31/12	**845**	**779**	**608**	**427**	**240**	**44**	**0**	**0**
Amortissement	64	66	172	180	187	196	44	0
Intérêt	36	33	30	24	24	9	2	0
Annuité	100	99	202	204	204	205	46	0
Taux d'intérêt	3,96%	3,91%	3,91%	3,91%	3,91%	3,91%	3,91%	0%

Sources : Exposé général 2006 initial et calculs CREW.

Dès 2007, les intérêts sont calculés sur base du taux implicite 2006 (rapport entre les intérêts inscrits au budget 2006 initial et l'encours au 31/12/2005). L'Exposé général mentionne les amortissements prévus jusqu'en 2010. Nous supposons alors que le solde restant dû est totalement remboursé l'année suivante (2011). L'annuité correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et des intérêts.

B) L'emprunt de soudure

Rappelons que la politique d'amortissement de l'emprunt de soudure a été suspendue en 2003 et que la dette est depuis plafonnée à 180.590 milliers EUR. Nous supposons donc des amortissements nuls chaque année. Pour la période de projection, les intérêts, représentant ainsi la totalité de l'annuité, sont calculés sur base du taux implicite 2006. Celui-ci est supposé constant, c'est donc également le cas les intérêts. Cette logique est résumée au tableau 22.

Tableau 22-Emprunt de soudure à charge de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxelloise (milliers EUR courants)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dette 31/12	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**	**180 590**
Amortissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêt	7 000	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233
Annuité	7 000	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233	4233
Taux d'intérêt	3,88%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%	2,34%

Sources : Exposé général 2006 initial et calculs CREW.

IV.4. Les hypothèses pour les corrections Sec 95, le solde de financement et l'objectif budgétaire de la Cocof

A) Les corrections SEC 95

Comme nous l'avions expliqué au point B de la section II.3.1., il faut distinguer *le solde net à financer* et *le solde de financement Sec 95* qui est un solde net à financer « corrigé » en tenant compte de certaines corrections relative à la méthodologie Sec 95 (intégralement appliquée depuis 2003). C'est ce dernier que la Cocof retient dans son Exposé général.

Dans ce point B, nous avions repris l'ensemble des différentes corrections engendrées par cette méthodologie, à savoir : le périmètre de consolidation, la considération des amortissements (codes 9), les sous-utilisations de crédits ainsi que le cas des « codes 8 ».

Pour nos projections :

- Pour **le périmètre de consolidation**, nous mettons ce poste à zéro parce qu'en 2006, les institutions concernées ont présenté des budgets en équilibre.

- En ce qui concerne la considération des **amortissements (code 9),** les amortissements budgétaires sont égaux aux montants mentionnés à la section IV.3.3. reprenant les charges de dettes de la Cocof.

Attirons l'attention sur le fait que, comme signalé à section II.3.1., les amortissements de la dette relative aux infrastructures sociales ne sont pas considérés par l'Entité comme un code 9. Ils ne font donc pas partie des corrections de passage à prendre en compte.

- Concernant les **« codes 8 »**, les seuls pris en compte par la Cocof dans son calcul du solde de financement en 2006 sont la dépense intitulée « plan Magellan » dans la division relative aux relations internationales et la recette concernant le remboursement du préfinancement du Fonds social européen.

Nous avons classé la participation au plan Magellan parmi les dépenses primaires ordinaires, c'est pourquoi, dans nos projections, nous supposons qu'elle évolue suivant l'indice des prix à la consommation.

Pour la recette, rappelons qu'étant donné qu'en 2006, il n'y a pas de nouveau préfinancement et que sont remboursés les préfinancements des années budgétaires 2003 et 2004, nous avons posé l'hypothèse qu'en 2007 serait remboursé le préfinancement de 2005 et qu'ensuite, sur la période 2008-2016, ce poste devenait crédité d'un montant nul.

Rappelons qu'un nouveau code 8 préfinancement « Fonds social européen » pour le SFPME est apparu cette année parmi les dépenses primaires ordinaires, néanmoins il est crédité d'un montant identique en recettes (188 milliers EUR). Ils se neutralisent donc. Pour la période de projection, ils devraient suivre une évolution identique. C'est pourquoi nous les avons tous deux soumis à l'indice des prix à la consommation.

- Concernant les **sous-utilisations de crédit**, rien ne nous permet de savoir si cette pratique se prolongera dans le futur et, le cas échéant, de quelle importance. Pour la période de projection 2007-2016, elles sont donc supposées nulles.

B) Les objectifs budgétaires

La Conférence Interministérielle des Finances et du Budget du 1er juin 2005 a permis de dégager des objectifs budgétaires pour les années 2005-2009.

Comme nous l'avons vu dans la situation d'amorçage, l'objectif 2006 a été revu lors du Comité de concertation du 26 octobre 2005 pour être définitivement fixé à 1.860 milliers EUR. Pour les années suivantes, à savoir 2007-2009, nous reprenons les montants de base décidés lors de la CIFB, soit l'équilibre budgétaire auxquels nous ajoutons les transferts issus des accords intrafrancophones négociés depuis lors. La Cocof doit en effet réaliser un effort supplémentaire de 1.860 milliers EUR par an en faveur de la Communauté française de 2007 à 2009.

Dans notre projection, nous maintenons donc un objectif constant de 1.860 milliers EUR pour chacune des années 2007, 2008 et 2009 (tout comme en 2006). Ensuite, en l'absence d'accord en matière d'objectif budgétaire, nous conservons un objectif nul de 2010 à 2016.

Dès lors, nous reprenons les objectifs budgétaires et y comparons le solde de financement. Si l'écart entre le solde de financement et l'objectif est négatif, nous supposons que l'Entité comblera le déficit en réalisant un effort prenant la forme d'une sous-utilisation de crédits. Si, par contre, l'écart est positif, la Cocof respecte bien la norme et nous considérons alors que la marge réalisée constitue une marge de manœuvre budgétaire que nous n'affectons pas.

En cas de sous-utilisation des dépenses, nous déduisons ce montant du solde primaire de l'Entité et obtenons ce que nous appelons le solde primaire Ex post. De ce dernier nous déduisons les charges d'intérêts des dettes directe et indirecte pour obtenir le solde net à financer Ex post. C'est sur base de celui-ci que nous calculons l'évolution de l'endettement direct[33], comme nous l'avons expliqué à la section IV.3.3.).

Ainsi, comme le montre le tableau 23, si l'Entité veut respecter la norme budgétaire pour 2006, elle doit réaliser une sous-utilisation de crédits de 11.337 milliers EUR. Elle s'endettera néanmoins encore d'un montant de 532 milliers EUR.

[33] Pour rappel, en cas de SNF Ex ante positif, l'endettement est maintenu constant.

V. Projection à l'horizon 2016

Dans cette dernière section, nous présentons les résultats d'une simulation des perspectives budgétaires de la Cocof à l'horizon 2016.

Cette simulation des finances de la Cocof se base sur les évolutions, sur la période 2007-2016, des recettes et des dépenses telles qu'elles ont été décrites dans la deuxième partie de ce rapport. Par exemple, l'évolution des dépenses primaires ordinaires suit l'indice des prix à la consommation. Insistons sur le fait que cette hypothèse de croissance réelle nulle ne reflète pas l'évolution du passé.

En confrontant l'évolution des recettes à celle des dépenses primaires, nous calculons le **solde primaire** pour la période 2007-2016. Ensuite, nous tenons compte des charges d'intérêt afin de calculer le **solde net à financer** à politique inchangée. Ensuite, en déduisant les amortissements de la dette directe historique ainsi que de la dette indirecte, nous estimons le **solde brut à financer** à politique inchangée de la Cocof.

Ensuite, afin d'estimer **le solde de financement sec 95** de l'Entité, nous ajoutons au solde brut, les différentes corrections de passages relatives à la méthodologie Sec 95 dont nous en avons précisé les hypothèses à la section IV.4.

Le solde de financement est comparé chaque année l'objectif budgétaire, tel qu'il est référencé précédemment, conformément à la Conférence Interministérielle des Finances et du Budget du 1er juin 2005.

Enfin, insistons sur le fait que d'autres simulations pourront être réalisées en fonction de nouvelles informations sur ces différents points. Notamment, il est possible d'introduire dans le simulateur des taux de croissance réelle positifs ou négatifs pour chacun des postes de recettes et de dépenses que nous avons, ici, supposés constants en termes nominaux.

Terminons en notant qu'au tableau 23 présentant les principaux résultats de cette projection, la première colonne reprend les montants inscrits au budget 2006 de la Cocof alors qu'à la dernière colonne, figure la croissance nominale annuelle sur la période 2006-2016. Ces tableaux sont exprimés à prix courants en milliers EUR.

Tableau 23-Perspectives budgétaires de la Cocof à l'horizon 2016 (en milliers EUR courants)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Croiss. 06-16
Recettes totales	**312.315**	**308.673**	**311.910**	**320.261**	**329.030**	**335.087**	**341.133**	**347.316**	**353.636**	**360.095**	**366.698**	**1,62%**
dont transferts du Pouvoir fédéral	***23.059***	***23.967***	***24.893***	***25.867***	***26.912***	***28.013***	***29.138***	***30.307***	***31.524***	***32.790***	***34.107***	**3,99%**
- Dotation spéciale (Accords du Lombard)	22.983	23.891	24.815	25.787	26.831	27.931	29.054	30.222	31.438	32.702	34.017	4,00%
- Subside dans le cadre de la campagne "Annoncer la couleur"	76	77	78	79	81	82	84	85	87	88	90	1,67%
dont transferts de la Cté française	***97.559***	***95.167***	***97.777***	***101.950***	***106.295***	***107.741***	***109.176***	***110.641***	***112.132***	***113.649***	***115.192***	**1,68%**
dont transferts de la R.B.C.	***178.292***	***179.489***	***182.476***	***185.562***	***188.817***	***192.199***	***195.557***	***198.975***	***202.454***	***205.996***	***209.601***	**1,63%**
- droit de tirage	137.103	138.016	140.294	142.646	145.128	147.706	150.265	152.871	155.523	158.223	160.972	1,62%
- dotations spéciales pour missions ex-provinciales	41.189	41.472	42.182	42.916	43.690	44.493	45.291	46.104	46.931	47.773	48.629	1,67%
dont autres	***13.405***	***10.051***	***6.764***	***6.882***	***7.006***	***7.135***	***7.263***	***7.393***	***7.526***	***7.661***	***7.798***	**-5,27%**
Dépenses primaires totales	**317.995**	**320.075**	**325.483**	**331.069**	**336.961**	**343.114**	**349.269**	**355.534**	**361.911**	**368.403**	**375.011**	**1,66%**
dont dépenses primaires ordinaires	***275.942***	***277.847***	***282.605***	***287.519***	***292.702***	***298.086***	***303.433***	***308.876***	***314.416***	***320.056***	***325.797***	**1,67%**
dont dépenses particulières :	***42.053***	***42.227***	***42.878***	***43.550***	***44.259***	***45.028***	***45.836***	***46.658***	***47.495***	***48.347***	***49.214***	**1,58%**
Dépenses salariales	41.683	41.971	42.689	43.432	44.215	45.028	45.836	46.658	47.495	48.347	49.214	1,67%
Dotation SPABSB	370	257	189	118	44	0	0	0	0	0	0	
Préfinancement "Fonds social européen"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde primaire	**-5.680**	**-11.402**	**-13.572**	**-10.807**	**-7.931**	**-8.027**	**-8.136**	**-8.217**	**-8.275**	**-8.307**	**-8.313**	
- Charges d'intérêt de la dette directe	1.156	1.130	1.086	1.058	1.023	985	950	901	857	812	763	
- Charges d'intérêt de la dette indirecte	33	30	24	17	9	2	0	0	0	0	0	
- Charges d'intérêt de la dette directe Lambermont	0	22	0	0	0	84	170	257	348	442	539	
Charges d'intérêts totales	**1.189**	**1.182**	**1.110**	**1.075**	**1.032**	**1.071**	**1.120**	**1.158**	**1.205**	**1.254**	**1.302**	
Solde net à financer (1)	**-6.869**	**-12.584**	**-14.682**	**-11.882**	**-8.962**	**-9.098**	**-9.256**	**-9.376**	**-9.480**	**-9.562**	**-9.614**	
- Amortissements de la dette directe	565	568	611	639	675	713	747	797	841	885	935	
- Amortissements de la dette indirecte	66	172	180	187	196	44	0	0	0	0	0	
Charges d'amortissement totales (2)	**631**	**740**	**792**	**827**	**871**	**757**	**747**	**797**	**841**	**885**	**935**	
Solde brut à financer (3) = (1) - (2)	**-7.500**	**-13.323**	**-15.474**	**-12.709**	**-9.833**	**-9.855**	**-10.003**	**-10.172**	**-10.321**	**-10.447**	**-10.549**	
Situation de trésorerie 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-utilisation de crédits nécessaire au non-endettement	*532*	*13.323*	*15.474*	*12.709*	*9.833*	*9.855*	*10.003*	*10.172*	*10.321*	*10.447*	*10.549*	
Marges de manœuvre en cas de surplus	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	
Somme corrections de passage sec 95 (4)	**-1.977**	**-1.765**	**1.697**	**1.744**	**1.799**	**1.858**	**1.913**	**1.983**	**2.049**	**2.115**	**2.186**	
Solde institutions consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde Code 9 total (budget et hors budget)	565	568	611	639	675	713	747	797	841	885	935	
Solde code 8 total	-5.740	-2.333	1.086	1.104	1.124	1.145	1.166	1.187	1.208	1.229	1.252	
Sous-utilisation de crédits	3.198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde de financement (5) = (3) + (4)	**-9.477**	**-15.088**	**-13.777**	**-10.965**	**-8.034**	**-7.997**	**-8.090**	**-8.189**	**-8.272**	**-8.332**	**-8.363**	
Objectif budgétaire	1.860	1.860	1.860	1.860								
Sous-utilisation de crédits nécessaire au respect de l'objectif	*11.337*	*16.948*	*15.637*	*12.825*	*8.034*	*7.997*	*8.090*	*8.189*	*8.272*	*8.332*	*8.363*	
Marges de manœuvre en cas de surplus	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	
Encours de la dette directe Lambermont	532	0	0	0	1.799	3.657	5.570	7.553	9.602	11.716	13.902	
Encours de la dette directe reprise	20.159	19.591	18.980	18.341	17.666	16.953	16.206	15.409	14.568	13.683	12.748	
Encours de la dette indirecte	779	608	427	240	44	0	0	0	0	0	0	
Endettement total (hors soudure)	**21.470**	**20.199**	**19.407**	**18.580**	**19.509**	**20.610**	**21.776**	**22.962**	**24.170**	**25.399**	**26.651**	
Rapport dettes / recettes (hors soudure)	**6,87%**	**6,54%**	**6,22%**	**5,80%**	**5,93%**	**6,15%**	**6,38%**	**6,61%**	**6,83%**	**7,05%**	**7,27%**	
Encours de l'emprunt soudure (31/12)	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	180.590	
Endettement total (avec soudure)	**202.060**	**200.789**	**199.997**	**199.170**	**200.099**	**201.200**	**202.366**	**203.552**	**204.760**	**205.989**	**207.241**	
Rapport dettes / recettes (avec soudure)	**64,70%**	**65,05%**	**64,12%**	**62,19%**	**60,81%**	**60,04%**	**59,32%**	**58,61%**	**57,90%**	**57,20%**	**56,52%**	

Source : calculs CREW.

Conclusion

La projection des perspectives budgétaires de la Commission communautaire française a comme point de départ le budget 2006 initial et intègre les conséquences budgétaires des accords du Lambermont, du Lombard et de Val Duchesse, ainsi que les effets d'autres décisions prises à ce jour. Cette projection se base sur les nouvelles perspectives macroéconomiques du Bureau fédéral du Plan.

La simulation est une projection « plancher », au sens où elle est basée sur l'hypothèse théorique selon laquelle il n'y a pas d'augmentation des dépenses primaires au-delà de l'inflation, hormis celles qui évoluent selon une dynamique propre. Il y a lieu de remarquer que cette hypothèse est très contraignante quant à l'évolution des dépenses et ne correspond pas à l'évolution du passé qui, si elle se prolongeait, aurait des conséquences budgétaires fort négatives. Les dépenses primaires de la Cocof ont crû en termes réels de plus de 20% en 5 ans.

La Cocof est supposée respecter précisément chaque année les objectifs fixés en Comité de concertation, ce qui implique une sous-utilisation de plusieurs pour cents de ses crédits de dépenses chaque année d'ici 2016. Malgré cela, son endettement ne se réduira pas.

La situation budgétaire de la Cocof découle de la forte hausse de ses dépenses primaires au cours des 5 dernières années. L'épuisement de ses réserves de trésorerie lui impose désormais une maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

SERIE : CAHIERS DE RECHERCHE

Les cahiers de la collection "Économie Wallonne" sont repris en caractères gras.

225. G. de WALQUE and L. GEVERS, Heterogeneous Dynasties and the Political Economy of Public Debt, March 2001.

226. A. de CROMBRUGGHE, Policy Options for Joining the Euro, May 2001.

227. M. VAN DEN KERKHOVE, S. BASTAITS, V. DERMIEN et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2001 à 2010, Juin 2001.

228. V. DERMIEN, S. BASTAITS, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2001 à 2010, Juin 2001.

229. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2001 à 2010, Juin 2001.

230. P. GIOT, Market risk models for intraday data, March 2002.

231. Ph. VAN KERM, Some new evidence on low income turnover in Belgium, March 2002.

232. Ph. VAN KERM, Inference on inequality measures : a Monte Carlo experiment, March 2002.

233. D. LEPELLEY & F. VALOGNES, Voting rules, manipulability and social homogeneity, March 2002.

234. L. HOTTE, Natural-resource exploitation with costly enforcement of property rights, March 2002.

235. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2002 à 2012, Juin 2002.

236. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2002 à 2012, Juin 2002.

237. V. DERMIEN, S. BASTAITS, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2002 à 2012, Juin 2002.

238. M. VAN DEN KERKHOVE, S. BASTAITS, V. DERMIEN et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2002 à 2012, Juin 2002.

239. V. DERMIEN, S. BASTAITS et R. DESCHAMPS, Dépenses de la Flandre et de la Wallonie : Comparaison interrégionale des budgets de 2002, Octobre 2002.

240. M. VAN DEN KERKHOVE, S. BASTAITS, V. DERMIEN et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2003 à 2013, Juin 2003.

241. V. DERMIEN, S. BASTAITS, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2003 à 2013, Juin 2003.

242. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2003 à 2013, Juin 2003.

243. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2003 à 2013, Juin 2003.

244 . V. DERMIEN, S. BASTAITS et R. DESCHAMPS, Dépenses primaires de la Flandre et de la Wallonie : Comparaison interrégionale des budgets de 2003, Octobre 2003.

245. V. de PRET & A. de CROMBRUGGHE, Development of a starter loan in microfinance : Conceptual design of the product, November 2003.

246. V. de PRET & A. de CROMBRUGGHE, Development of a starter loan in microfinance : Operational parameters, November 2003.

247. L. HOTTE, F. VALOGNES & T. van YPERSELE, Property crime with private protection : A market-for-offenses approach, November 2003.

248. S. AMBEC & L. HOTTE, On the redistributive impact of privatizing a resource under imperfect enforcement, November 2003.

249. J.-Ph. PLATTEAU & T. STRZALECKI, Heterogeneous loyalties and collective action : micro-evidence from Senegal, November 2003.

250. J.-Ph. PLATTEAU, Solidarity norms and institutions in village societies : static and dynamic considerations, November 2003.

251. F. GASPART & J.-Ph. PLATTEAU, Strategic behaviour and marriage payments : theory and evidence from Senegal, November 2003.

252. J.-M. BALAND, F. GASPART, F. PLACE & J.-Ph. PLATTEAU,The distributive impact of land markets in Central Uganda, November 2003.

253. J.-Ph. PLATTEAU & F. GASPART, The « Elite Capture » problem in participatory development, November 2003.

254. J.-L. ARCAND, G. BOULILA & C. TRITTEN, Intergenerational contracts, remittances, and growth, November 2003.

255. J.-M. BALAND, P. BARDHAN, S. DAS, D. MOOKHERJEE & R. SARKAR, The environmental impact of poverty : evidence from firewood collection in rural Nepal, December 2003.

256. J.-M. BALAND, P. BARDHAN, S. DAS, D. MOOKHERJEE & R. SARKAR, Inequality, collective action and the environment : evidence from firewood collection in Nepal, December 2003.

257. S. ANDERSON, J.-M. BALAND & K.O. MOENE, Enforcement and organizational design in informal saving groups, December 2003.

258. J.-M. BALAND & P. FRANCOIS, Commons as insurance and the welfare impact of privatization, December 2003.

259. J.-M. BALAND, O. DAGNELIE & D. RAY, Inequality and inefficiency in joint projects, December 2003.

260. A. de CROMBRUGGHE, Elargissement de l'U.E. et tendances sectorielles du commerce extérieur et de l'activité économique de la Belgique, Avril 2004.

261. M. VAN DEN KERKHOVE, S. BASTAITS, V. DERMIEN et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2004 à 2014, Juin 2004.

262. V. DERMIEN, S. BASTAITS, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2004 à 2014, Juin 2004.

263. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2004 à 2014, Juin 2004.

264. S. BASTAITS, V. DERMIEN, M. VAN DEN KERKHOVE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2004 à 2014, Juin 2004.

265. R. PAQUE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté germanophone de 2004 à 2020, Juillet 2004.

266. S. BASTAITS, V. DERMIEN et R. DESCHAMPS, Dépenses de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles : Comparaison interrégionale des budgets de 2004, Novembre 2004.

267. A. de CROMBRUGGHE, J.D. COLLIN & P. d'HUART, Monitoring and selection effects : targets and performance of four experiences in microfinance, Décembre 2004.

268. O. BOCHET, Communication and Punishment in Voluntary Contribution Experiments, March 2005.

269. O. BOCHET, Switching from Complete to Incomplete Information, March 2005.

270. O. BOCHET, Subgame Perfect Implementation and the Walrasian Correspondence, March 2005.

271. O. BOCHET, Strategic manipulations of multi-valued solutions in economies with indivisibilities, March 2005.

272. O. BOCHET, Not Just Babble : A Voluntary Contribution Experiment with Iteractive Numerical Messages, March 2005.

273. O. BOCHET, Nash Implementation with Lottery Mechanisms, March 2005.

274. R. PAQUE, J. DUBOIS, C. JANSSENS et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2005 à 2015, Juin 2005.

275. J. DUBOIS, C. JANSSENS, R. PAQUE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2005 à 2015, Juin 2005.

276. C. JANSSENS, J. DUBOIS, R. PAQUE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2005 à 2015, Juin 2005.

277. C. JANSSENS, J. DUBOIS, R. PAQUE et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2005 à 2015, Juin 2005.

278. J.DUBOIS et R. DESCHAMPS, Dépenses de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles : Comparaison interrégionale des budgets de 2005 – Dépenses néerlandophones, francophones et germanophones : Comparaison intercommunautaires des budgets de 2005.

279. J. DUBOIS, C. JANSSENS, V. SCHMITZ et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016, Juin 2006.

280. C. JANSSENS, J. DUBOIS, V. SCHMITZ et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016, Juin 2006.

281. C. JANSSENS, J. DUBOIS, V. SCHMITZ et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016, Juin 2006.

282. V. SCHMITZ, J. DUBOIS, C. JANSSENS et R. DESCHAMPS, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016, Juin 2006.

SERIE : POINTS DE VUE

28. R. DESCHAMPS, Perspectives du Fédéralisme Belge, solidarités et intérêts communs, Août 1994.

29. A. de CROMBRUGGHE, Z. MINTON-BEDDOES & J.D. SACHS, EU membership for central Europe : commitments, speed and conditionality, January 1996.

30. J. HINDRIKS, Inefficacité et corruption dans le secteur public : causes et remèdes, Octobre 1996.

31. Q. WODON, The making of public policy toward poverty : low income electricity programmes in Brussels, December 1997.

32. B. FAKIN, Intergenerational effects of financing transition with social security transfers, March 1998.

33. R. DESCHAMPS, Enseignement francophone : qu'avons-nous fait du refinancement ? Mars 2006.

SERIE : SYNTHESES

1. J. NIZET, Le modèle d'analyse des organisations de H. Mintzberg, présentation et discussion, Juin 1989.